



Ministère de la Santé

Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS)

Projet : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie

(2022/SPE/000040046/ COVID19)

Dossier d'Appel d'Offres

Procédure d'Appel d'Offres Ouvert

Fourniture d'équipements/matériels et de consommables médicaux au profit du Ministère de la Santé.

Référence de publication : N° 1/046/2023/COVID19

DECEMBRE 2023

AVIS DE MARCHÉ

APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

I.1) Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Nom officiel : Programme d'Appui au Secteur de la Santé 2 (PASS 2)

Adresse postale : Ministre de la Santé.

Programme d'Appui au Secteur de la Santé UC-PASS, Ilot D, Lot 2 niveau R+1. Email : contact.pass@uc-pass.org

Ministère de la Santé -Nouakchott. Mauritanie.

Code postal : ZRF ND N° 0345

II.1.1) Intitulé

Fourniture d'équipements/matériels et consommables médicaux au profit du Ministère de la Santé.

II.1.2) Type de marché

Fournitures

II.1.3) Description succincte du marché

Le présent marché consiste à la fourniture, la livraison, le déchargement, la pose et l'installation, la mise en service et la formation à l'utilisation des équipements/matériels et consommables médicaux au profit du Ministère de la santé à travers la Subvention de la Coopération Espagnole pour Accompagner et Soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-CoV2 en Mauritanie.

II.1.4) Montant total estimé

Sans objet

IV.1.1) Type de procédure

Ouverte

II.1.6) Informations sur les lots

Ce marché est divisé en lots : oui

Les offres peuvent être soumises pour l'ensemble des deux (02) lots.

APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS PAR LOT

II.2) Description

II.2.1

Lot n° 1

Intitulé : Equipements et Matériels biomédicaux.

Lot n° 2

Intitulé : Consommables médicaux.

II.2.3) Lieu d'exécution

A préciser par le bénéficiaire

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.6) Montant estimé

Sans objet

II.2.14) Informations complémentaires

Sans objet

IV.2.2) Date limite de soumission des offres

Date : 26/01 /2024

Heure locale : 12h GMT

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Trois (3) mois (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 30 /01/2024

Heure locale : 15h GMT

Lieu : Unité de Coordination de la Subvention du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (UC PASS). Ilot D,
Lot 2 Niveau R+1. Email : medinaba98@gmail.com. E-mail : dialloamadoutidiane5@gmail.com

Informations complémentaires concernant l'avis de marché

Intitulé du marché : Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.

Lieu d'exécution : sera précisé par le Ministère de la Santé.

Nature du marché

Prix unitaire

1. Intitulé du programme

Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie (2022/SPE/000040046/ COVID19)

2. Financement

Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement (AECID)

3. Base juridique, éligibilité et règles d'origine

La base juridique de la présente procédure est l'annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. Il est fait référence à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

La participation à la procédure est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires) qui sont établies dans l'un des États membres de l'Union européenne, dans l'un des États ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé.

La participation est également ouverte aux organisations internationales.

Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays.

Pour les candidats ou soumissionnaires britanniques: veuillez noter qu'à la suite de l'entrée en vigueur, le 1er février 2020, de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni*, et notamment de son article 127, paragraphe 6, et de ses articles 137 et 138, les références aux personnes physiques ou morales résidant ou établies dans un État membre de l'Union européenne et les références aux biens provenant d'un des pays éligibles, tels qu'ils sont définis dans le règlement (UE) n° 236/2014** et à l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE***, s'entendent comme incluant, respectivement, les personnes physiques ou morales résidant ou établies au Royaume-Uni et les biens provenant du Royaume-Uni****. Lesdites personnes et lesdits biens sont par conséquent éligibles dans le cadre du présent appel.

* Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

** Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure.

*** Annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, tel que révisé par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE (JO L 196 du 3.7.2014, p. 40).

**** Y compris des pays et territoires d'outre-mer entretenant des relations particulières avec le Royaume-Uni, mentionnés dans la quatrième partie et énumérés à l'annexe II du TFUE.

4. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 3 ci-dessus) ou tout groupement de telles personnes (consortium) peut participer ou soumettre une offre.

Un consortium peut être, soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'une procédure de passation de marché spécifique. Tous les partenaires d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation ou l'offre d'une personne physique ou morale inéligible entraînera l'exclusion automatique de la personne concernée. En particulier, si cette personne fait partie d'un consortium, son exclusion entraînera celle du consortium dans son ensemble.

5. Nombres de demandes de participation ou d'offres.

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une demande de participation ou offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou partenaire d'un consortium soumettant une demande de participation ou une offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une demande de participation ou offre, toutes les demandes de participation ou offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule demande de participation ou offre pour chaque lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct.

6. Sans objet

7. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

8. Nombre de candidats présélectionnés

Sans objet.

9. Interdiction d'association entre candidats présélectionnés

Sans objet.

10. Date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner

Sans objet.

11. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché

2023-2024

12. Période de mise en œuvre des tâches

La période mise en œuvre des tâches allant de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire est de 90 jours.

13. Langue de la procédure

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

14. Informations complémentaires

Les données financières que le candidat doit fournir dans le formulaire de demande de participation ou dans le formulaire de soumission d'une offre doivent être exprimées en EUR. Le cas échéant, lorsqu'un candidat mentionne des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est effectuée conformément au taux de change du projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION

15. Critères de sélection

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (soit un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables devront figurer dans un document séparé. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables pour l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Si une demande de participation est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

Le candidat ne peut invoquer comme référence au regard des critères de sélection une expérience antérieure qui s'est soldée par la rupture du contrat et sa résiliation par le pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

- 1) Capacité économique et financière** (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de demande de participation, ou de la rubrique 3 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). Si le candidat est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices clos.
 - Le Chiffre d'Affaires Annuel Moyen du candidat ou du soumissionnaire pour les années, **2020, 2021 et 2022 doit être égal au moins au montant de son l'offre** ; et
 - **Le ratio de liquidité générale (actif à court terme par rapport au passif à court terme) doit être d'au moins 1 pour le dernier exercice clos.** Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.
- 2) Capacité professionnelle** (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de demande de participation pour les marchés de services et des rubriques 4 et 5 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission.
 - Le candidat/soumissionnaire est **titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle correspondant aux besoins du présent marché, telle que la certification/agrément de distribution délivrée par les autorités nationales (Ministère de la santé)** ;

- **Au moins 3 membres du personnel du candidat/soumissionnaire travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché (CV à l'appui).**

3) Capacité technique (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de demande de participation pour les marchés de services et des rubriques 5 et 6 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission.

- Le candidat a fourni des fournitures dans le cadre d'au moins 2 marchés dûment attestés dont le budget était d'au moins 200 000 EUR chacun, dans les domaines de matériel médical ou de matériel de laboratoire médical qui ont été exécutés au cours de la période de référence : **2020, 2021, 2022.**

Cela signifie que le marché auquel le candidat se réfère peut avoir commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les candidats peuvent se référer, soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. La bonne réalisation de cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation émanant de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement), avec indication du montant correspondant. Si le projet a été mis en œuvre par un consortium, les pièces justificatives devront montrer clairement quelle est la part (en pourcentage) que le candidat a menée à bien. Si des critères de sélection relatifs à la pertinence de l'expérience sont appliqués, les pièces justificatives devront également contenir une description de la nature des services fournis/des fournitures livrées.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION : N° 01/046/2023/COVID19

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les Conditions générales et particulières qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer. Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

1. Fournitures faisant l'objet du marché

1.1 Le marché a pour objet:

La fourniture, la livraison, le déchargement, la pose et le montage, la mise en service, la formation des utilisateurs, le service après-vente et des fournitures suivantes :

- Lot n° 1 : Equipements et Matériels médicaux au profit du Ministère de la Santé.
- Lot n° 2 : Consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.

DDP¹, dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la dernière signature.

1.2 Les fournitures doivent respecter toutes les spécifications techniques énoncées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres instructions.

1.3 Les fournitures décrites aux lots n° 1 et n°2 doivent être accompagnées d'un «lot» supplémentaire de pièces de rechange et/ou de consommables. Ni le prix unitaire ni le prix global des pièces de rechange n'entreront dans l'évaluation des offres, sauf s'ils diffèrent de manière significative d'une offre à l'autre. Les soumissionnaires devront établir la liste des pièces de rechange en se basant sur leur expérience professionnelle et en tenant compte du lieu d'utilisation; cette liste doit préciser les prix unitaires des pièces, calculés selon les dispositions du point 11 (ci-après). Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier la liste des pièces de rechange ; les modifications éventuelles seront indiquées dans le contrat.

1.4 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de la présente offre.

¹ DDP (Delivered Duty Paid = rendu droits acquittés)/DAP (Delivered At Place = rendu au lieu de destination) — Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

2. Calendrier

	DATE	HEURE
Réunion d'information/visite du site (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	08/01/2024	12h GMT
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	19/01/2024	17h GMT
Date limite de soumission des offres	26/01/2024	12h GMT
Séance d'ouverture des offres	30/01/2024	11h GMT
Notification de l'attribution à l'attributaire	*	
Signature du contrat	*	

* Date provisoire

3. Participation

- 3.1. Les conditions d'admissibilité détaillées dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché (annexe A5f) ou, le cas échéant, dans l'avis de marché (C2), s'appliquent à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquels le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. Tous les soumissionnaires, tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, toutes les entités pourvoyeuses de capacités et tous les sous-traitants doivent certifier qu'ils remplissent ces conditions. Ils doivent prouver qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité par des documents datés de moins d'un an avant la date limite de soumission des offres, établis conformément à leur droit national ou à la pratique ou par des copies des documents originaux relatifs à leur enregistrement et/ou à leur statut juridique, au lieu de leur enregistrement et/ou à leur siège statutaire ainsi que, s'il est différent, au siège de leur administration centrale. Le pouvoir adjudicateur peut accepter d'autres preuves satisfaisantes indiquant que ces conditions sont remplies.
- 3.2. Les personnes physiques ou morales qui se trouvent dans une des situations visées aux sections 2.4 (mesures restrictives de l'UE), 2.6.10.1 (critères d'exclusion) ou 2.6.10.1.2 (exclusion d'une procédure) du PRAG ne peuvent ni participer au présent appel d'offres ni se voir attribuer un marché. Si elles participent malgré tout au présent appel d'offres, leur offre sera considérée comme inappropriée ou irrégulière, selon le cas. Dans les cas énumérés dans la section 2.6.10.1. du PRAG, les soumissionnaires peuvent également être exclus des procédures financées par l'UE et sont passibles de sanctions financières pouvant atteindre 10 % de la valeur totale du marché, conformément au règlement financier en vigueur. Ces informations peuvent être publiées sur le site internet de la Commission, conformément au règlement financier en vigueur. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations sur l'honneur² certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Ces déclarations doivent être soumises par tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, par tout sous-traitant et par toute entité pourvoyeuse de

² Voir la section 2.6.10.1.3 A du PRAG.

capacités. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion, conformément au règlement financier en vigueur. Leur offre sera considérée comme irrégulière.

Les situations d'exclusion visées ci-dessus s'appliquent aussi à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants et à tous les fournisseurs des soumissionnaires, ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. En cas de doute à propos de cette déclaration, le pouvoir adjudicateur demandera des pièces justificatives attestant que le sous-traitant et/ou les entités pourvoyeuses de capacités ne se trouvent pas dans une situation d'exclusion.

- 3.3. Pour être admis à participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont les moyens nécessaires pour exécuter le marché d'une manière effective.
- 3.4. Le recours à la sous-traitance est autorisé. Le soumissionnaire et, le cas échéant, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours en ce qui concerne les critères relatifs à la capacité économique et financière sont conjointement responsables de l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur exige que les tâches essentielles ci-après soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques, par un participant du groupement :

1. la pose et le montage
2. la mise en service
3. la formation des utilisateurs.

Lors de la sélection des sous-traitants, les fournisseurs devraient accorder la préférence aux personnes physiques, sociétés ou entreprises des États ACP capables de livrer les fournitures requises aux mêmes conditions.

4. Origine

- 4.1 Les soumissionnaires doivent fournir un engagement signé par leur représentant par lequel ils certifient leur conformité à cette exigence. Le soumissionnaire est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations fournies. À défaut, il s'expose à une exclusion pour négligence de fausse déclaration.
- 4.2 Lorsqu'ils soumettent leur offre, les soumissionnaires doivent déclarer expressément que tous les biens sont conformes aux exigences en matière d'origine et mentionner les pays d'origine. Il peut leur être demandé de fournir des informations complémentaires à cet égard.

5. Type de marché

Prix unitaire

6. Monnaie

Les offres doivent être libellées en MRU.

7. Lots

- 7.1 Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots.

- 7.2 Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct et les quantités indiquées pour les différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit offrir l'ensemble de la ou des quantités indiquées pour chaque lot. Les offres partielles ne doivent en aucun cas être prises en considération. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un seul contrat portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.
- 7.3 Le soumissionnaire peut faire figurer dans son offre la remise globale qu'il consentirait en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels il a soumis une offre. La remise doit être clairement indiquée pour chaque lot de manière à pouvoir être annoncée lors de la séance publique d'ouverture des offres.
- 7.4 L'attribution du marché se fera lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur peut choisir la solution globale la plus avantageuse après avoir tenu compte des remises consenties.

8. Période de validité

- 8.1 Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 8.2 Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la période initiale de validité de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger cette période de 40 jours. Ces demandes et les réponses à ces dernières doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent de prolonger la période de validité de leur offre ne seront pas autorisés à modifier leur offre et sont tenus de prolonger la validité de leur garantie de soumission afin de couvrir la période de validité révisée de l'offre. En cas de refus, leur participation à l'appel d'offres prend fin sans qu'ils perdent leur garantie de soumission. Lorsque le pouvoir adjudicateur est tenu d'obtenir la recommandation de l'instance visée dans la section 2.6.10.1.1 du PRAG, il peut demander, avant que celle-ci n'expire, que la période de validité des offres soit prolongée jusqu'à l'adoption de cette recommandation.
- 8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période supplémentaire de 60 jours. La période supplémentaire est ajoutée à la période de validité de l'offre, quelle que soit la date de notification.

9. Langue des offres

- 9.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure, à savoir le français.

10. Soumission des offres

- 10.1 **Les offres doivent être envoyées au pouvoir adjudicateur avant la date limite indiquée dans l'avis de marché.** Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 11 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante :

Monsieur le chargé de programme
Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS)
Unité de Coordination de la Subvention du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (UC PASS).
Ilot D. Lot 2 Niveau R+1.

Projet : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie (2022/SPE/000040046/COVID19)

Email : medinaba98@gmail.com . E-mail : dialloamadoutidiane5@gmail.com

Nouakchott. République Islamique de Mauritanie.

Si les offres sont remises en main propre, elles doivent l'être à l'adresse suivante :

Monsieur le chargé de programme
Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS)

Unité de Coordination de la Subvention du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (UC PASS).

Ilot D. Lot 2 Niveau R+1.

Projet : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie (2022/SPE/000040046/COVID19)

Email : medinaba98@gmail.com E-mail : dialloamadoutidiane5@gmail.com

Nouakchott. République Islamique de Mauritanie

Lundi au jeudi : de 09h à 16h – Vendredi : de 09h à 11h

Les offres doivent respecter les conditions suivantes :

10.2 Sous peine de rejet, toutes les offres doivent être soumises sous la forme **d'un exemplaire original unique, portant la mention «original», et de 3 (Trois) copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».**

10.3 Les offres doivent être soumises :

a) soit par la poste ou par messagerie, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi³;

b) soit remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute candidature ou offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation de la liste des candidats présélectionnés ou du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter ces candidatures ou offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

10.4 Toutes les offres, y compris leurs annexes et toutes les pièces justificatives, doivent être soumises dans une enveloppe scellée et porter pour seules mentions :

a) l'adresse indiquée ci-dessus ;

b) la référence du présent appel d'offres (à savoir <N 1/046/2023/COVID19>) ;

c) le cas échéant, le numéro du ou des lots pour lesquels le soumissionnaire présente une offre ;

d) la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres» dans la langue du dossier d'appel d'offres ;

e) le nom du soumissionnaire.

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble dans une enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe scellée/un autre colis scellé, à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

11. Contenu des offres

Le non-respect des exigences exposées ci-après constitue une irrégularité susceptible d'entraîner le rejet de l'offre. Toutes les offres soumises doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comporter :

Partie 1 : offre technique :

- Une description détaillée des fournitures proposées, conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, notamment :
 - la liste des pièces de rechange et des consommables recommandés par le fabricant ;

³ Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

○ une proposition de formation pour l'utilisation des équipements et matériels médicaux.
L'offre technique doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexes II + III* — Offre technique du contractant), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

Partie 2 : offre financière :

- Une offre financière, calculée sur une base DDP⁴ pour les fournitures proposées, incluant, le cas échéant :
 - une offre financière pour la Formation à l'installation des équipements ;
 - une offre financière pour tout autre montant non directement lié à la valeur intrinsèque du produit en question (tel que notamment, mais pas uniquement, les droits et taxes à l'importation, les dédouanements à l'entrée ou à l'importation, les frais de transport).

Cette offre financière doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe IV*, Budget ventilé), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

Partie 3 : documentation

À fournir au moyen des modèles joints*:

- La garantie de soumission originale signée
- Le «bordereau de soumission pour un marché de fournitures» ainsi que son annexe 1 («**Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection**»), tous deux dûment complétés, y compris la déclaration du soumissionnaire, point 7 (pour chaque membre, en cas de consortium et pour chaque entité pourvoyeuse de capacité ou sous-traitant (le cas échéant)). Une copie de la déclaration originale signée doit être fournie. L'original doit être conservé par le soumissionnaire et peut être demandé par le pouvoir adjudicateur.

À fournir sans contrainte de format :

- Une description des conditions de la garantie, qui doivent être conformes aux conditions énoncées à l'article 32 des conditions générales.
- Une description de l'organisation de la garantie du produit, conformément aux conditions énoncées à l'article 32 des conditions particulières.
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des fournitures (ou un autre moyen de preuve de l'origine).
- Signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom de la société, de l'entreprise commune ou du consortium est habilitée à le faire.

Remarques:

Les soumissionnaires sont priés de respecter cet ordre de présentation.

Le terme annexe* se réfère aux modèles joints au dossier d'appel d'offres. Ces modèles sont également disponibles à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?group=C>

12. Taxes et autres charges

Le régime douanier et les taxes sur la valeur ajoutée n'est pas applicable sur les subventions de l'AECID.

Il existe un accord d'exonération, entre l'AECID et la République Islamique de Mauritanie.

⁴ DDP (rendu droits acquittés) — Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

13. Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter que les soumissionnaires aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il doit communiquer ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard : 21 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence de la publication et l'intitulé du marché :

Monsieur le chargé de programme

Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) : Unité de Coordination de la Subvention du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (UC PASS).

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie

Ilot D. Lot 2 Niveau R+1.

Email : medinaba98@gmail.com . E-mail : dialloamadoutidiane5@gmail.com

Tout éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres sera communiqué simultanément par écrit à tous les soumissionnaires au plus tard 8 jours avant la date limite de soumission des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période de l'appel d'offres peuvent être exclus de l'appel d'offres.

14. Réunion d'information/visite du site

14.1 Aucune réunion d'information/visite du site n'est prévue. Aucune visite ne peut être organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres. Il convient de rappeler que toutes visites individuelles potentielles de soumissionnaires en dehors des contacts formels sont interdites pendant la période d'offre.

15. Modification ou retrait des offres

15.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à l'appel d'offres.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées à la section 10. L'enveloppe extérieure doit porter la mention «Modification» ou «Retrait» selon le cas.

15.2 Aucune offre ne peut être retirée entre la date limite de soumission des offres et l'expiration de la période de validité des offres. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

16. Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

17. Propriété des offres

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

18. Entreprise commune ou consortium

- 18.1 Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être une offre unique dont l'objet est de constituer un seul contrat. Chacune de ces personnes doit signer l'offre et est conjointement et solidairement responsable de l'offre et de tout contrat qui pourrait en résulter. Ces personnes doivent désigner parmi elles un chef de file habilité à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- 18.2 L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et l'acte notarié ou l'acte sous seing privé conférant ce mandat doit être soumis au pouvoir adjudicateur conformément au point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et les règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises au point 3.5 comme s'il était lui-même le soumissionnaire.

19. Ouverture des offres

- 19.1 La séance d'ouverture a pour objet de vérifier si les offres ont été soumises conformément aux conditions de forme de l'appel d'offres.
- 19.2 La date et le lieu de la séance d'ouverture des offres sont indiqués à la section IV.2.7 de l'avis de marché.
- Le comité établira un procès-verbal de la réunion, qui sera disponible sur demande.
- Si, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées à temps, le pouvoir adjudicateur les autorisera à participer à la première séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires de la tenue d'une deuxième séance d'ouverture.
- 19.3 Lors de la séance d'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les remises éventuelles, les notifications écrites de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.
- 19.4 Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
- 19.5 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation durant la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, dans le but d'obtenir des

informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer la décision du pouvoir adjudicateur quant à l'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.

- 19.6 Le pouvoir adjudicateur conservera toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché ou dans les présentes instructions. Les garanties correspondantes seront renvoyées aux soumissionnaires. Le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu pour responsable en cas de retard dans la livraison des offres. Les offres reçues hors délai seront rejetées et ne seront pas évaluées.

20. Évaluation des offres

20.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si les offres sont conformes aux exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter sensiblement ni y apporter des restrictions substantielles.

Les restrictions ou écarts substantiels sont ceux qui affectent l'objet, la qualité ou l'exécution du marché, qui diffèrent largement des termes du dossier d'appel d'offres, qui limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou qui faussent la concurrence à l'égard des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan administratif doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

Si une offre n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendu conforme par des corrections ou par la suppression des écarts ou des restrictions.

20.2 Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : les offres conformes aux exigences techniques et les offres non conformes aux exigences techniques.

Les qualifications minimales requises (voir les critères de sélection dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché) doivent être évaluées dès le début de cette étape.

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant des critères «oui/non» tels que spécifiés dans le dossier d'appel d'offres.

- 20.3 Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son offre, y compris sur la ventilation des prix, dans un délai raisonnable qui sera fixé par le comité d'évaluation. La demande d'éclaircissements et la réponse doivent être formulées par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne pourra être demandée, proposée ou autorisée, sauf si elle est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs arithmétiques découvertes pendant l'évaluation des offres conformément au point 20.4. Aucune demande d'éclaircissements ne peut fausser la concurrence. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme aux exigences techniques doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

20.4 Évaluation financière

- a) Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres sera retenu ;
 - sauf pour les marchés à forfait, en cas de divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué sera retenu.
- b) Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.
- c) Sauf indication contraire, l'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas. Si les spécifications techniques le prévoient, l'évaluation des offres peut tenir compte, non seulement des coûts d'acquisition, mais aussi, dans la mesure où ils sont pertinents, des coûts supportés pendant tout le cycle de vie des fournitures (par exemple, les frais de maintenance et les frais de fonctionnement), conformément aux spécifications techniques. En pareil cas, le pouvoir adjudicateur examinera en détail toutes les informations fournies par les soumissionnaires et formera son jugement en se basant sur le coût total le plus bas incluant les coûts additionnels.

20.5 Variantes

Les variantes ne seront pas prises en considération.

20.6 Critère d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le marché sera attribué à l'offre conforme la moins-disante.

Lorsque les offres sont de qualité économique et technique équivalente, la préférence sera accordée à celles qui permettent la participation la plus large des États ACP. Pour de plus amples détails, voir la section 2.6.9 du PRAG.

1.7 Pièces justificatives relatives aux critères d'exclusion et de sélection

À tout moment au cours de la procédure de passation de marché et avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut demander les pièces justificatives attestant la conformité avec les critères d'exclusion et de sélection (situation financière et économique et capacité technique et professionnelle) définis dans les présentes instructions. Veuillez noter qu'une demande de justificatifs ne signifie aucunement que le soumissionnaire a été retenu. **Tous les soumissionnaires sont invités à préparer à l'avance les documents relatifs aux justificatifs, étant donné qu'ils peuvent être invités à les fournir dans un bref délai.** En tout état de cause, le soumissionnaire proposé par le comité d'évaluation pour l'attribution du marché sera invité à fournir ces preuves v dans un bref délai.

Le cas échéant, pour ce qui est des critères d'exclusion, les soumissionnaires devraient être en mesure de fournir les pièces justificatives ou les déclarations requises par la législation nationale du pays dans lequel la société (ou chacune des sociétés en cas de consortium) est établie, et ce, afin de démontrer qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1. du PRAG.

La date de ces preuves, documents ou déclarations ne doit pas être antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre.

Les documents susmentionnés doivent être soumis pour chaque membre d'une entreprise commune/d'un consortium, tous les sous-traitants et chaque entité pourvoyeuse de capacités.

Lorsque les pièces justificatives fournies sont établies dans une des langues officielles de l'Union européenne autre que celle de la procédure, il est vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de la procédure afin de faciliter l'évaluation des documents.

La non-présentation de pièces justificatives valables à la demande du pouvoir adjudicateur dans le délai établi par celui-ci peut conduire au rejet de l'offre pour l'attribution du marché, à moins que le soumissionnaire puisse justifier ce manquement par des motifs d'impossibilité matérielle.

Si l'attributaire ne fournit pas les pièces justificatives ou la déclaration ou s'il s'avère qu'il a soumis des fausses informations, l'attribution sera considérée nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au deuxième soumissionnaire le moins-disant ou annuler l'appel d'offres.

21. Notification de l'attribution

En soumettant une offre, chaque soumissionnaire accepte d'être informé des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'envoie à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

Le pouvoir adjudicateur informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution. Les garanties de soumission seront restituées aux soumissionnaires non retenus une fois que le contrat aura été signé. L'attributaire sera informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution).

22. Signature du contrat et garantie de bonne exécution

- 22.1 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l'offre de plus ou moins 100 % au moment de la passation du marché et au cours de la période de validité du marché. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures résultant de cette modification ne peut excéder 25 % du montant de l'offre financière originale. Les prix unitaires qui figurent dans l'offre seront utilisés.
- 22.2 Dans un délai de 30 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et dater le contrat et le renvoyer, accompagné de la garantie de bonne exécution (si applicable), au pouvoir adjudicateur. Dès le moment où il signe le contrat, l'attributaire devient le contractant et le contrat entre en vigueur.
- 22.3 Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas, accompagné de la garantie financière requise, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice du droit de ce dernier de saisir la garantie, de demander une réparation ou d'exercer tout autre recours du fait de ce manquement et l'attributaire n'aura aucune possibilité de contestation.
- 22.4 La garantie de bonne exécution mentionnée dans les conditions générales est fixée à 10 % du montant du marché. La garantie de bonne exécution doit être présentée sous la forme précisée dans l'annexe du dossier d'appel d'offres. Elle sera libérée dans les 60 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur, sauf pour la partie correspondant au service après-vente. Pour les marchés dont la valeur est inférieure ou égale à 150 000 EUR, le pouvoir adjudicateur peut décider, en se basant sur des critères objectifs tels que le type et la valeur du marché, de ne pas exiger cette garantie.

23. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir **une garantie de soumission de 10%** pour chaque lot lors de la soumission de leur offre. La garantie de soumission doit être présentée sous la forme précisée

dans l'annexe du dossier d'appel d'offres. Elle doit demeurer valable 45 jours au-delà de la période de validité de l'offre. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans son offre.

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme. La garantie de soumission de l'attributaire sera libérée au moment de la signature du contrat, une fois que la garantie de bonne exécution aura été soumise.

Elle sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans son offre.

24. Clauses déontologiques et Code de conduite

24.1 Absence de conflit d'intérêts

Le soumissionnaire ne peut avoir aucun conflit d'intérêts ni aucun lien spécifique équivalent avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des accords illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de son offre et l'expose à des sanctions administratives conformément au règlement financier en vigueur.

24.2 Respect des droits de l'homme, de la législation en matière d'environnement et des normes fondamentales du travail

Le soumissionnaire et son personnel doivent respecter les droits de l'homme ainsi que les règles applicables en matière de protection des données. En particulier et conformément à l'acte de base applicable, les soumissionnaires et les candidats qui se voient attribuer un marché ou une subvention respectent la législation environnementale, notamment les accords multilatéraux en matière environnementale, ainsi que les normes fondamentales en matière de travail applicables, telles que définies dans les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, l'abolition du travail forcé et obligatoire; l'abolition du travail des enfants).

Tolérance zéro pour l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels

La Commission européenne applique une politique de «tolérance zéro» en ce qui concerne l'ensemble des comportements fautifs ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

Toute forme de violence physique ou de punition, ainsi que les menaces de violence physique, les abus et l'exploitation sexuels, le harcèlement et la violence verbale, ou toute autre forme d'intimidation sont interdits.

24.3 Lutte contre la corruption

Le soumissionnaire doit respecter l'ensemble des législations, réglementations et codes applicables ayant trait à la lutte contre la corruption. La Commission européenne se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du marché ou pendant l'exécution d'un marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par «pratiques de corruption» l'offre faite à toute personne d'un paiement illicite, d'un présent, d'une gratification ou d'une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution d'un marché ou à l'exécution d'un marché déjà conclu avec le pouvoir adjudicateur.

24.4 Frais commerciaux extraordinaires

Toute offre sera rejetée ou tout marché annulé s'il s'avère que l'attribution du marché ou son exécution a donné lieu à des frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires sont des commissions qui ne sont pas mentionnées dans le marché principal ou qui ne résultent pas d'un marché passé en bonne et due forme faisant référence au marché principal, des commissions qui ne sont pas versées en échange d'un service légitime effectif, des commissions versées dans un paradis fiscal, des commissions versées à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

Les contractants convaincus d'avoir payé des frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du marché ou à une exclusion définitive du bénéfice des financements de l'UE.

24.5 Violation des obligations, irrégularités ou fraude

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché est entachée d'une violation des obligations, d'irrégularités ou de fraude. Lorsqu'une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le marché.

25. Annulation de l'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur.

Si l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées sont renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Un appel d'offres peut être annulé, par exemple, si :

- l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier ou aucune réponse valable n'ont été reçues ;
- les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
- toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale ;
- l'attribution du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l'annulation d'un appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un préjudice. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé.

26. Recours

Les soumissionnaires qui s'estiment lésés par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution peuvent introduire une plainte. Voir la section 2.12. du PRAG.

27. Protection des données

Le traitement des données à caractère personnel liées à cet appel d'offres par le pouvoir adjudicateur est effectué conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et conformément aux dispositions de la convention de financement correspondante.

28. Système de détection rapide et d'exclusion

Les soumissionnaires et, s'il s'agit d'entités légales, les personnes ayant sur elles un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, sont informés du fait que, s'ils se trouvent dans une des situations de détection rapide ou d'exclusion, leurs coordonnées (nom/dénomination, prénom si personne physique, adresse, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, si personne morale) peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion et communiquées aux personnes et entités énumérées dans la décision précitée, dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public.

ANNEXE II + III : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

Intitulé du marché: Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.

Référence de la publication : N° 1/046/2023/COVID19

Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur

Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire

Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Annexe III - L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant:

- La colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire)
- La colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots «conforme» et «oui» sont à cet égard insuffisants)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de formuler des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement référence à des documents

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Lot 1 : Equipements et matériels biomédicaux

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
1	<p>SET DE LARYNGOSCOPIES PEDIATRIE 5 lames ; - Coffret noir livré avec 01 manche et 05 lames (0, 1, 2, 3, 4) ; - Manche en fibre optique de 3,5 mm de diamètre pour une meilleure transmission de la lumière et une durée de vie plus longue ; - Fabriqué en acier inoxydable AISI 304 ; Toutes les lames et poignées sont compatibles avec la norme ISO 7376 ; - Auto lavable ; - Disponible en éclairage halogène et LED ; - Ampoules 2.5V ; Les poignées nécessitent 2 piles de format C ; Étui rigide et pochette souple disponibles ; Coffret noir livré avec 01 manche enfant et 05 lames (000, 00, 0, 1,</p>			
2	<p>SET DE LARYNGOSCOPIES ADULTE Laryngoscope : Laryngoscope à lame avec éclairage halogène ; Livré en trousse et comprenant : 1 étui rigide, 1 manche à piles ,4 lames courbes, longueur 70, 75, 100 et 130 mm ; 2 lames droites pour enfant – ; 2 ampoules de rechange ; 2 piles alcalines.</p>			
3	<p>TROUSSE OTOSCOPE Caractéristiques techniques Trousse Oscope : • Oscope à fibre optique avec loupe de grossissement x 2,5 (+ loupe amovible x 4) • Manche à piles de type C à technologie Sensomatic HL 2.5 V(ne fonctionne qu'au contact de la main) à piles de type C. • Porte abaisse-langue éclairant. • Ejecteur pour spéculum auriculaire. • Spéculum nasal expansible éclairant.</p>			
4	<p>DÉBITMÈTRES, DÉBITMÈTRES À TUBE DE THORPE Débitmètre à bille, sertie à régler et à mesurer le débit d'un gaz, le débit ajustable de 0 à 15l/minute. -Se connecte à une source murale d'oxygène avec embout AFNOR. Il doit être muni d'un humidificateur</p>			
5	<p>THERMOMETRE A INFRAROUGE, dermique (thermo flash) Thermomètre sans contact ; Alerte sonore en cas de dépassement de température programmée. Permet la prise de température corporelle instantanément (< 1 sec), sans contact ; Affichage de la mesure en °C ; Distance de mesure > 5 cm ; Conditions normales d'utilisation : 10° C ~ 40°C; alimentation: DC3 V (2 piles AA).</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
7	<p>AUTOMATE HORMONOLGIE</p> <p>Automate multi paramétriques permettant le traitement des analyses d'immunologie tel que : TSH, TT3, TT4, CRP, PCT, SAA, IgA, IgE, IgM, IgG, HbA1C, D-Dimer, cTnl, PSA, CEA, AFP, ASO, RF, PGI, PGII, HP, VB12, Ferritin, C3, C4, HCG.....ect</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadence : jusqu'à 75 tests / heure - 24 heures prêt à l'emploi - Durée du premier résultat : 15 minutes - Détection de caillot - détection du niveau de réactif - Types d'échantillons : Sérum, plasma - Ratio optionnel pour la dilution des échantillons - Dilution automatique d'échantillon à haute concentration - Température de fonctionnement de 15 – 40 °C <p>Les modes de fonctionnement : Coup par coup, série d'urgence.</p> <p>CARACTERISTIQUES CONCERNANT LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES :</p> <p>Capacité ram proposé : 8Go minimum Disque dur : Capacité : 500Go minimum Moniteur : Taille 21" minimum Multimédia : CD-ROM -Saisie des données en français. Livré avec : kit de réactif de démarrage et les documentations techniques et d'utilisation.</p> <p>La conformité aux normes européennes est obligatoire faute de rejet de l'offre..</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
8	<p>COAGULAMETRE STAGO</p> <p>Les Coagulomètres ou analyseur de l'hémostase utilisent la méthode mondialement reconnue de mesure de tests de coagulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - TP (Temps de Prothrombine) - TCA (Temps de Céphaline Activée) - TT (Temps de Thrombine) - Fibrinogène - Fonctionne avec toute pipette standard -Autocontrôle à la mise sous tension. - Source de lumière : LED - Nombre de canaux ≥ 4 canaux - Gestion automatique de l'incubation après insertion des cuvettes échantillons. - Déclenchement automatique de la mesure par ajout du réactif. - Résultats calculés, affichés et imprimés automatiquement. - Impression : Imprimante intégrée et imprimante externe. - Stockage des données : 500 résultats de tests. - Affichage : Écran LCD - Entrée / sortie : Port RS-232 et interface parallèle. - Alimentation : AC100V~240V, 50/60Hz, 45W. Livré avec : Kit de réactif de démarrage et les documentations techniques et d'utilisation. 			
9	<p>AUTOMATE ELISA 96 OUVERT (Lecteur ET LAVEUR)</p> <p>Cadence : jusqu'à 75 tests / heure</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 heures prêt à l'emploi - Durée du premier résultat : 15 minutes - Détection de caillot - détection du niveau de réactif - Types d'échantillons : Sérum, plasma - Ratio optionnel pour la dilution des échantillons - Dilution automatique d'échantillon à haute concentration - Température de fonctionnement de 15 – 40 °C <p>CARACTERISTIQUES CONCERNANT LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES :</p> <p>Capacité ram proposé : 8Go minimum</p> <p>Disque dur : Capacité : 500Go minimum</p> <p>Moniteur : Taille 21" minimum</p> <p>Multimédia : CD-ROM</p> <p>-Saisie des données en français.</p> <p>Livré avec</p> <ul style="list-style-type: none"> -kit de réactif de démarrage et les documentations techniques et d'utilisation. <p>La conformité aux normes européennes est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
10	<p>AUTOMATE d'IMMUNO-CHIMIE-MOLECULAIRE</p> <p>FONCTION : Appareil permettant la détermination de plusieurs paramètres biochimiques.</p> <p>1/ Caractéristiques techniques :</p> <p>TYPE D'INSTRUMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Automate multiparamétrique de biochimie ouvert à tous les réactifs, piloté par un système informatique indépendant -Mode de travail : par patient et par série -Cadence moyenne exigée ≥ 200 tests/heure pour les substrats et enzymes (sans les électrolytes). <p>TYPE D'ANALYSES REALISABLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Substrats -Activités enzymatiques -Protéines par turbidimétrie -Urgence : possibilité d'introduire un bilan urgent au milieu d'une série. <p>2/ Caractéristiques concernant les échantillons :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Type d'échantillons : sérum et urines -Nature de support d'échantillon : tube primaire et identification des échantillons par code à barre. -Nombre minimum de position échantillons malades : 50 -Chargement en continu des échantillons -Dilution automatiques des échantillons à analyser -Détection automatique du niveau des échantillons <p>3/ Caractéristiques concernant les réactifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Type de réactifs : liquide <p>Détection automatique du niveau des réactifs -Plateau réactif réfrigéré</p> <p>4/ Caractéristiques concernant les réactions et le milieu réactionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Domaine spectral utilisable : 340-700 nm -Plateau réactionnel thermostat. <p>5) Caractéristiques concernant le traitement informatique des données :</p> <p>Capacité ram proposé : 4Go minimum. Disque dur : Capacité : 320Go minimum. Moniteur : Taille 17" minimum. Multimédia : CD-ROM -Saisie des données en français. Livré avec kit de réactif de démarrage et les documentations techniques et d'utilisation.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
	<p>PAILLASSE LABORATOIRE LCC ISO-9001</p> <p>Paillasse de laboratoire en acier inoxydable avec évier, modèle WTL-SC</p> <p>Paillasse en acier inoxydable avec évier, décharge contrôlée et portes sur charnières. Idéal pour les laboratoires de radio-chimie et de médecine nucléaire. Plan de travail avec une bordure surélevée pour contenir le liquide et sans bord aigu pour permettre le retrait parfait de tous les résidus radioactifs.</p> <p>Compartiment de confinement inférieur scellé pour prévenir les déversements de liquides.</p> <p>Porte avant sur charnière avec un verrou à clé.</p> <p>Robinet à col de cygne pour la régulation du débit d'eau.</p> <p>Commande du débit d'eau par cellule photoélectrique.</p> <p>Des balanciers permettent l'approche de la paroi postérieure, dans les salles à sol décontaminable.</p> <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériau du cadre : INOX AISI 304 Scotch-Brite™; - Épaisseur de l'acier inoxydable : 1,5 mm; - Hauteur du plan de travail : 920 mm; - Dimension extérieure (mm): 1500 x 700 x 1020 (lx P x H); - Poids: 165 kg. 			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
12	<p>DIGITAL PCR SYSTEM PCR en temps réel (RT-PCR) - 5 filtres de lecture pour 5 gammes de longueur d'onde - Avec ordinateur portable incorporé d'au moins core i5, RAM 4Gb, mémoire 500Gb - Avec système de pilotage - Appareil RT-PCR conventionnel complet à 96 puits - Type : Thermocycleur (PCR conventionnel) couplé à un système optique (excitation et détection de fluorophores) pour le suivi des réactions PCR en temps réel. - Bloc cycleur : - Format 96 puits facilement interchangeable, comprend Thermo-Base - Module polyvalent - Volumes de réaction : 5 µl - 100 µl (96 puits) - Contrôle de la température : 56 - Chauffage / refroidissement à base de Peltier de 37°C à 95° C - (Température de départ de 20 ° C pour effectuer des analyses spécifiques de la courbe de fusion) - Vitesse de chauffage : - Bloc de 96 puits ≥ 3,0° C - Vitesse de refroidissement : - Bloc de 96 puits ≥ 2,0° C - Excitation : LED à large spectre et haute intensité (390 – 700 nm) - Détection : Détection simultanée et sans balayage des signaux de tous les puits avec optique télécentrique et caméra CCD monochrome - Filtres : Flexibilité de longueurs d'onde d'excitation et d'émission - Compatible avec la plupart des colorants et formats de test actuellement disponibles, tout en étant également adaptable à de nouvelles applications futures. - Un ordinateur : - PC avec système d'exploitation fourni (Windows 10 ou supérieur). - Unité centrale (Processeur ≥ 2.3 GHZ, mémoire vive 4 Go, disque dur ≥ 500 G0) - Ecran plat d'ordinateur avec support - Clavier : filaire ; AZERTYUIOP - Souris : filaire - Logiciels d'analyse préinstallés - Gestion des données : - Création de compte d'utilisateur - Compatibilité, créé, modifié, supprimé, mode protocole - Tension : compatible avec la Tension 220 V - Livré avec 200 plaques de PCR compatibles avec l'appareil RT-PCR + 200 films pour plaques PCR.</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
13	<p>SUPPORTS PIPETTE</p> <p>Support à 6 positions pour six pipettes monocanal, quelle que soit leur marque. Le support doit être rotatif et fabriqué à partir d'un matériau durable.</p>			
14	<p>ONDULEURS 1500 VA</p> <p>Onduleur (ASI)</p> <p>Un système d'alimentation sans interruption (ASI) à haute fréquence, de type On Line à Double Conversion,</p> <p>Puissance Nominale de sortie 1500 VA</p> <p>Facteur de puissance $\geq 0,99$</p> <p>Plage de synchronisation réglable.</p> <p>Protection :</p> <p>Protection contre les surcharges, haute température, les courts-circuits, surtension en entrée, surintensité en entrée et sortie, protection contre le retour de tension,</p> <p>- protection contre une décharge profonde - test de batterie (automatique/manuel),</p> <p>Entrée :</p> <p>Tension nominale : 220V 50Hz, 1ph+N+PE</p> <p>Tolérance de tension $\pm 18\%$</p> <p>Temps de transfert (ms) < 1</p> <p>Sortie :</p> <p>Tension nominale de sortie 220V, 1ph+N+PE (réglable à pas de 1 V)</p> <p>Fréquence nominale de sortie 50 Hz (auto-détection ou sélectionnable par l'utilisateur)</p> <p>Régulation de la tension de sortie (statique) $\pm 1\%$</p> <p>Taux de distorsion en exponentiel, THDU $< 2\%$.</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
15	<p>ONDULEURS 3000 VA Onduleur (ASI) Un système d'alimentation sans interruption (ASI) à haute fréquence, de type On Line à Double Conversion, Puissance Nominale de sortie 3000 VA Facteur de puissance $\geq 0,99$ Plage de synchronisation réglable.</p> <p>Protection : Protection contre les surcharges, haute température, les courts-circuits, surtension en entrée, surintensité en entrée et sortie, protection contre le retour de tension, - protection contre une décharge profonde - test de batterie (automatique/manuel), Entrée : Tension nominale 220V 50Hz, 1ph+N+PE Tolérance de tension $\pm 18\%$ Temps de transfert (ms) <1 Sortie : Tension nominale de sortie 220V, 1ph+N+PE (réglable à pas de 1 V) Fréquence nominale de sortie 50 Hz (auto-détection ou sélectionnable par l'utilisateur) Régulation de la tension de sortie (statique) $\pm 1\%$ Taux de distorsion en exponentiel, THDU < 2%.</p>			
16	<p>SPECTROMETRE BIOCHIMIE Spectrophotomètre UV/VIS à réseau monochromatique holographique concave - Source : Lampe deutérium et tungstène/halogène pré-alignées avec commutation automatique. - Cinq méthodes de calcul (absorbance, point final, tests à deux points, cinétique, bi chromatique) et trois méthodes de calibration (facteur, standard et calibration multipoints) qui fournissent de multiples options de calcul - Gamme de longueur d'onde : (340-700) nm environ - Affichage des résultats numériques et des spectres sur l'écran - Système d'aspiration automatique des échantillons - Stockage des données : 10000 échantillons - Impression des résultats et des spectres sur imprimante. Livré avec kit de réactif de démarrage Livré avec les documentations techniques et d'utilisation La conformité aux normes européennes est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
17	<p>LIT DE REANIMATION MEDICALISE :</p> <p>Lit articulé électrique alimentation 220 V 50/60 Hz pour soins intensifs articulé en 4 section mouvement motorisé, hauteur réglable de 450 à 750 mm</p> <p>Fonction actionnés par moteur électrique : Déclive-proclive, plicature des genoux, position d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise prise cliche radio - 4 roulettes antistatiques dont 2 à blocage <p>Livré avec Matelas et coussin anti-escarres en mousse</p> <p>livre avec accessoires : portefeuille de Température. porte-bassin, porte-bocal d'urine pivotant</p> <p>barrière de sécurités abaissables potence, fixation tête de lit</p> <p>dimension de 200x90 cm</p>			
18	<p>ASPIRATEUR ELECTRIQUE</p> <p>Pompe à piston, sans maintenance : Vide max. 600 mm Hg (0,80 bar), débit 20 L/min,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châssis métallique avec vernis anti-rayure, poignée et siège pour la bouteille. - Une bouteille de 1 L en polycarbonate infrangible/auto lavable avec dispositif intérieur de trop plein, tuyau en silicone auto lavable. - Interrupteur de réseau, régulateur et dispositif de contrôle du vide (0-76 cm/Hg). <p>Alimentation : 230 V.</p>			
20	<p>ASPIRATEUR MOBILE</p> <p>Portable</p> <p>Manomètre de contrôle, molette de réglage de l'intensité d'aspiration, 1 seul bouton de mise en marche</p> <p>Équipé d'un indicateur de vide</p> <p>Fonctionne en continu sur du 230V ~ 50 Hz</p> <p>Bocal autoclavable 1000 ml</p> <p>Filtre antibactérien et hydrophobe</p> <p>Fait de matière plastique, fortement résistante à la chaleur, et électriquement isolée conformément aux dernières normes de la communauté européenne.</p> <p>Débit : 16 L/min</p> <p>Puissance : 184 VA</p> <p>Dépression maximale : -0.75 bar -75kPa -563mmHg</p> <p>Autonomie des batteries : 45 à 50 min</p> <p>Temps de recharge : 120 à 150 min</p> <p>Poids : 2.5 kg</p> <p>Dimensions : 35 x 21 x 18 cm.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
19	<p>ASPIRATEURS MOUSSE POUR LES NOUVEAU-NES :</p> <p>Pompe à piston, sans maintenance : Vide max. 600 mm Hg (0,80 bar), débit 20 L/min,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châssis métallique avec vernis anti-rayure, poignée et siège pour la bouteille. - Une bouteille de 1 L en polycarbonate infrangible/auto lavable avec dispositif intérieur de trop plein, tuyau en silicone auto lavable. - Interrupteur de réseau, régulateur et dispositif de contrôle du vide (0-76 cm/Hg). <p>Alimentation : 230 V.</p>			
21	<p>ASPIRATEUR MURAL</p> <p>Aspirateur de mucosité manuel permet une aspiration trachéale, nasale ou oral de tout liquide (sang, mucus...) afin de dégager les voies aériennes chez l'adulte et chez l'enfant. A une pompe qui est actionnée manuellement.</p> <p>Châssis métallique avec vernis anti-rayure, poignée et siège pour la bouteille.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Bocal capacité mini 400 ml polycarbonate infrangible/auto lavable avec dispositif intérieur de trop plein, tuyau en silicone auto lavable. - Vide maximal 300 mm Hg- Débit ≥ 22 l/min - Longueur tube d'aspiration mini 1100 mm- Capacité du bocal mini 400 ml <p>Filtre antibactérien pour limiter les risques d'infection</p> <p>Livrer avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédale de pompage - Sec de 100 Filtre antibactérien - 5 Sonde d'aspiration - Un sac transportable. 			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
22	<p>RESPIRATEURS MECANIQUES (Transportable, portatif pour Soins intensifs), PEP 0-100 mb Mode de ventilation : VC, VAC, VACI, VACI/AI, VS-PEP, BIPAP Fonctions additionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VNI — Ventilation non invasive avec système d'alarme optimisé et compensation automatique des fuites. • LPO-Oxygène basse pression. Alimentation en oxygène indépendante, par ex, avec un concentrateur en O2. • Ecran graphique 12’’ ou plus — monitoring ventilatoire avancé. • Report d'alarme — Connexion pour transmettre les signaux d'alarme à un système d'alarme central. <p>Type de patient : adulte, pédiatrique Fréquence de ventilation : 2 à 80 cpm. Temps inspiratoire : 0.2 à 10 s. Volume courant : 0.05 à 2 L. Débit inspiratoire : 0 à 99 mbar. PEP/Soupir. : 0 à 35 mbar. PEEP/intermédiaire PEEP : 0 à 35 mbar. Aide inspiratoire : 0 à 35 mbar. Concentration en O2 : 21 à 100 vol. % débit : 1 à 15 L/mn. Valeurs mesurées affichées : Mesure pressions voies aériennes : Pression de pic, pression de plateau, pression moyenne, PEP 0-100 mbar (cmH2O) Ventilation minute (VM) : VM total, VM spontanée 0 à 99 L/mn, BTPS. Volume courant VT : VT inspiratoire, VT expiratoire 0 à 3 999 mL, Fréquence respiratoire : Fréquence respiratoire totale et spontanée, 0 -150 bpm Concentration en O2 inspiratoire : 21 à 100 vol.%. Affichage des courbes : Pression voies aériennes/ temps, débit/temps. Ratio ventilation (I:E) : 4 :1 à 1 : 8 Alarmes. Pression des voies aériennes : haute et basse. Ventilation minute expiratoire : haute et basse. Volume courant : haut et bas. Temps alarme apnée : 10 à 60 s Fréquence respiratoire spontanée : élevée. Concentration en O2 inspiratoire : haute et basse Valve d'urgence : Permet automatiquement la ventilation spontanée avec filtre air ambiant en cas de panne de l'alimentation en air et O2. Fonction de basculement automatique du gaz en cas de panne de l'alimentation en O2. Sortie pour nébuliseur pneumatique de médicaments : synchronisé avec inspiration. Données de fonctionnement Alimentation électrique principale 100 V à 240 V, 50/60 Hz Batterie interne d'autonomie environ 120 mn de fonctionnement normal. Alimentation en gaz. Air : turbine ou compresseur d'air intégré O2 : 3 bar à 10 % jusqu'à 6 bar. Montage : sur chariot Accessoires fournis : 2 circuits patients réutilisables adulte et pédiatrique, humidificateur et 10 filtres bactérie Formation à l'utilisation et à la maintenance Documentation technique et manuel utilisation en français Le marquage CE médical est obligatoire faute de rejet de l'offre..</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
23	<p>RESPIRATEURS POUR NOUVEAU-NES et ENFANTS Pression de pic, pression de plateau, pression moyenne Mode de ventilation : VC, VAC, VACI, VACI/AI, VS-PEP, BIPAP. Fonctions additionnelles : • VNI — Ventilation non invasive avec système d'alarme optimisé et compensation automatique des fuites. • LPO-Oxygène basse pression. Alimentation en oxygène indépendante, par ex, avec un concentrateur en O2. • Ecran graphique 12'' ou plus — monitoring ventilatoire avancé. • Report d'alarme. Connexion pour transmettre les signaux d'alarme à un système d'alarme central. Type de patient : adulte, pédiatrique. Fréquence de ventilation : 2 à 100 cpm Temps inspiratoire : 0.2 à 10 s. Volume courant : 0.05 à 2 L. Débit inspiratoire : 0 à 99 mbar PEP/Soupir. : 0 à 35 mbar. PEEP/intermédiaire. PEEP : 0 à 35 mbar. Aide inspiratoire : 0 à 35 mbar. Concentration en O2 : 21 à 100 vol. %. Débit : 1 à 10 L/mn. Valeurs mesurées affichées : Mesure pressions voies aériennes : PEP 0-100 mbar (cmH2O) Ventilation minute (VM) : VM total, VM spontanée 0 à 99 L/mn, Volume courant VT : VT inspiratoire, VT expiratoire 0 à 3 999 mL. Fréquence respiratoire : Fréquence respiratoire totale et spontanée, 0 -150 bpm. Concentration en O2 inspiratoire : 21 à 100 vol.% Affichage des courbes : Pression voies aériennes/ temps, débit/temps. Ratio ventilation (I:E) : 4 :1 à 1 : 8. Alarmes Pression des voies aériennes : haute et basse Ventilation minute expiratoire : haute et basse Volume courant : haut et bas. Temps alarme apnée : 10 à 60 s. Fréquence respiratoire spontanée : élevée. Concentration en O2 inspiratoire : haute et basse. Valve d'urgence : Permet automatiquement la ventilation spontanée avec filtre air ambiant en cas de panne de l'alimentation en air et O2. Fonction de basculement automatique du gaz en cas de panne de l'alimentation en O2. Sortie pour nébuliseur pneumatique de médicaments : synchronisé avec inspiration. Données de fonctionnement : Alimentation électrique principale 100 V à 240 V, 50/60 Hz. Batterie interne d'autonomie environ 120 mn de fonctionnement normale Alimentation en gaz. Air : turbine ou compresseur d'air intégré O2 : 3 bar à 10 % jusqu'à 6 bar. Montage : sur chariot Accessoires fournis : 2 circuits patients réutilisables adulte et pédiatrique, humidificateur et 10 filtres bactérie. Formation à l'utilisation et à la maintenance Documentation technique et manuel utilisation en français Le marquage CE médical est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
24	<p>CENTRALE DE SUREILLANCE MONITEUR MULTIPARAMETRES-SCOPE (Réanimations et soins intensifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moniteur de surveillance - Paramètres vitaux comprenant : ECG 3/7 dérivations (selon le câble), - Respiration, pression non invasive, SpO2, température, ETCO2 - Utilisation en mode adulte, pédiatrique et néonatal. - Avec sélection de dérivation - Alarmes programmables des paramètres vitaux - Alarmes sonores et visuelles - Batterie intégrée : ≥ 2 heure d'autonomie - Ecran LCD de 12 pouces ou plus - Alimentation secteur 220 V - interface RS 232, <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 2 câble ECG 3 brins / sachet électrodes, 2 brassard (adulte, enfant, néonatal) et tuyau prolongateur (25 - 35cm), - 2 capteurs SpO2 doigt (adulte, enfant, néonatal) et adaptateur – Capteur ETCO2 o Manuel de service, Documentation Technique <p>Marquage : CE Médical est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			
25	<p>MONITEUR POUR LES ERCF</p> <p>Appareil pour le monitoring du rythme cardiaque fœtal, des contractions utérines (CU) et la mobilité fœtale (MF) permettant d'évaluer les mouvements du fœtus et sa vitalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ultrason : fréquence : 2 MHz - intensité : 10 mW/cm² ou moins - Rythme cardiaque fœtal : possibilité d'observer des jumeaux doubles affichages (auditifs et visuels) et enregistrement avec alarmes et indication qualité du signal. - Enregistrement du mouvement fœtal. - Enregistrement des contractions utérines. - Marqueur manuel des contractions par la parturiente. - Imprimante incorporée avec réglage des intervalles. <p>Livré avec les accessoires standards :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 capteurs RFC - 1 capteur CU - 1 pour marqueur contraction - 10 rouleaux ou paquets papier enregistreur - 10 litres de gel pour capteurs - 1 jeu de sangles complet et 3 jeux de réserve - 1 chariot avec 2 freins stable et adapté avec 1 tiroir pour les accessoires, Marquage : <p>Marquage CE Médical est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
26	<p>POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE</p> <p>Débit de 0.1 à 1400 ml / heure avec pas de 0,1ml/h</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 noms de drogue programmable avec limite de débit - Volume de 0,1-800 ml avec pas de 0,1ml - Bolus programmable 400/600/800ml/h (avec seringue de 50ml/h) - Seuil de déclenchement du détecteur d'occlusion de : 300 - 600 - 900 et 1200 mbar - Accepte les seringues de 10 à 60 ml - Temps de perfusion de 1min à 99h59min avec pas 1 min - Possibilité d'utilisation de plusieurs marques et volumes de seringues - Appareil résistant aux chocs et produit de désinfection - Alimentation secteur avec secours par batteries rechargeables (autonomie : 6 heures) <p>Alarmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pré alarme de décharge de batterie - Décharge de batterie - Débrayage - Mauvais maintien de la seringue - Contre pression excessive - Pré alarme de fin de perfusion - Fin de perfusion - Défaut d'auto test - Arrêt moteur - Seringue vide - Occlusion - Défaut interne <p>Indication visuelle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grandeur de seringue installée - Débit sélectionné - Perfusion terminée - Précision sur le débit de la perfusion et le volume perfusé de 5 % - Drogue perfusée <p>Marquage: CE Médical est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
27	<p>CONCENTRATEUR OXYGENE 10Litres Appareil de concentration de l'oxygène de l'air ambiant - 95 + 1/- 3 vol. % O2 pour 1-4 l/min, - 90 ± 3 vol. % O2 pour 10 l/min Pression de sortie : 0,6 bar (60 kpa) 0,6 bar Indication de débit : Alarmes en cas d'erreur : visuelles et sonores Test automatique de l'oxygène à la mise en marche de l'appareil Mobile sur roulettes Niveau sonore : max. 40 db(A) Alimentation : 220V/50 Hz Livré avec filtres à air : 5 Unités Tuyaux patient auto lavables : 4 (2 adultes 2 Enfants) Lunettes d'oxygénation Marquage : CE Médical est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			
28	<p>CONCENTRATEUR OXYGENE 5Litres Concentrateur d'oxygène médical KSOC-5 Notre concentrateur d'oxygène médical adopte le principe mondial avancé du PSA, fournit de l'oxygène standard de l'industrie médicale par des molécules d'oxygène séparées et filtrées et des molécules d'azote de l'air directement à température ambiante. Il produit de l'oxygène de manière purement physique, sans aucun additif, sans aucun approvisionnement, sans pollution de l'environnement, frais et naturel. Caractéristiques Capacité : 5L ≥ 90% de pureté en oxygène Conception de considération de protection en six étapes. Compresseur sans huile de technologie des américaine ; sans entretien (faible bruit, poids léger, montée en température lente, haute efficacité). Filtre sans nettoyage intégré (avec une excellente fonction de filtrage de l'oxygène assurant l'évacuation de l'oxygène propre) Affichage haute définition ; Écran LED (lecture super claire). Humidificateur externe ; Rayonnement thermique distinctif. conception de la poussière d'air (longue durée de vie) Ressort haute performance pour réduire les secousses (conception de système de réduction de bruit multiple, super silencieux). Protection à filtres multiples (absorption d'oxygène propre, super sûr) Puissance : 320VA. Poids : 20kg. Temps de programmation : 10h Distance télécommandée : 50m. Fonction d'alarme de concentration d'oxygène. Liste de accessoires : 1 jeu de tuyau d'oxygène, 1 jeu de filtre à éponge de rechange, une bouteille de mouillage.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
29	<p>CHARIOT MEDICAL Chariot soins 2 étagères : Chariot permettant d'amener l'ensemble du petit matériel de soins à proximité du malade ; ou tout autre équipement nécessaire aux soins, tout en offrant un plan de travail dégagé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guéridon en acier inoxydable. Plateaux acier inoxydable emboutis à rebords. - Dimensions : H 100-150cm, L 75-100 cm 1 50-60 cm environ - Galerie sur 3 côtés. <p>4 Roulettes pivotantes, diamètre 10-15 cm avec au moins 2 à freins.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
30	<p>RADIO MOBILE</p> <p>Appareil mobile de radiographie numérisé par capteur de plan 35x43 cm avec station d'acquisition et de visualisation d'image intégrée</p> <p>Logiciel de traitement d'image avec annotation</p> <p>Interface opérateur avec écran tactile permet de réglage et l'affichage des paramètres suivants :</p> <p>KV-MAS - Techniques anatomiques programmables</p> <p>Générateur : Générateur Haute Fréquence contrôlé par microprocesseur. Puissance 32 KW minimum. Tension courant : 400 mA minimum Plage des KV : de 40 à 125 KV.</p> <p>Commande de l'exposition avec poire ou télécommande. Compensation et régulation automatique des KV.</p> <p>Tube radiogène : Anode tournante à 3000 t/min petit Foyer 0,6 mm, grand foyer 1, 2 mm environ. Capacité thermique de l'anode supérieure ou égale à 80 KJ. Filtration inhérente 0,9 mm.</p> <p>Diaphragme/centreux lumineux : 2 paires de volets manuels.</p> <p>Eclairage diaphragme avec minuterie, commande sur collimateur Rotation de collimateur : environ $\pm 90^\circ$. Statif : Bras articulé et auto équilibré Rotation du tube autour de l'axe horizontal : $\pm 180^\circ$. Rotation du tube autour de l'axe Z : 120° environ avec blocage en position garage. Frein de blocage des roues. Tiroir pour rangement.</p> <p>DETECTEUR PLAN : - Capteur 35x43 PORTABLE WIFI - Conversion indirecte, silicium amorphe (a-Si) - Dimensions de l'image 35 x 43 cm.- Taille de pixel $\leq 145\mu\text{m}$;</p> <p>- Conversion A/D 16 bits. - 2 batteries et un chargeur de la batterie,</p> <p>Station d'acquisition et de traitement d'images intégré permettant :</p> <p>- Saisie directe de données patients ou leurs récupérations à partir de la base de données disponible à la réception du service de radiologie.- Transfert des images vers tous types ou marques de reprographe, station de traitement ou autre station.- Réglages des contrastes et de la luminosité. - Logiciel de traitement en langue française. - DICOM 3.0 Print et send.</p> <p>Caractéristique de l'Ordinateur :</p> <p>- RAM : 4GB ou plus</p> <p>- Disque Dur $\geq 500\text{GB}$</p> <p>- Système exploitation : La version la plus récente de Windows 10.</p> <p>- Ecran Tactile 19" ou plus.</p> <p>- Raccordement au secteur : monophasé 220V/+10% -50 Hz sur</p> <p>Le marquage CE médical est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
31	<p>COLONNE DE COELIOSCOPIE</p> <p>Le système de caméra d'endoscopie ADVIN HD offre une vision claire pendant toutes les procédures endoscopiques.</p> <p>Caméra d'endoscopie fabriquée avec des paramètres standards internationaux qui donnent des résultats précis pendant la procédure endoscopique.</p> <p>Système d'endoscopie vidéo haute définition. Unité de caméra d'endoscopie Coupleur optique. Tête de caméra CMOS. Câble CVBS. Câble DVI. Câble d'alimentation. Moniteur 27". Insufflateur de Co2 : 30 Ltr. Source de lumière à LED avec câble à fibre optique. Bistouri électrique (Advin Electro+) : L'unité électro chirurgicale 400W (Advin Electro +) est une machine utilisée pour la coupe et la coagulation dans diverses applications chirurgicales, très efficace et lisse. La sortie bipolaire isolée, qui a une caractéristique anti-étincelle, est idéale pour la microchirurgie, la neurochirurgie, la laparoscopie et d'autres applications.</p> <p>Électro diathermie avec sorties mono polaires et bipolaires standard et autres fonctions les plus avancées. L'unité électro chirurgicale est également connue sous le nom de machine de diathermie électro chirurgicale, unité d'électrochirurgie, électro cautérisation, unité électro chirurgicale, système de cautérisation chirurgicale, unité de cautérisation électro chirurgicale, unité d'électro diathermie. Pompe d'aspiration. Chariot d'endoscopie. Caractéristiques principales : - 1 Laparoscopie 10mm. - 1 Aiguille de Veress. - 4 Trocarts de laparoscopie 5mm. - 2 Trocarts de laparoscopie 10mm. - 5 Pincés à main pour laparoscopie. - Porte-aiguille de laparoscopie. - Applicateur de clips 3 en 1. - Pincés bipolaires pour laparoscopie. - Canule d'irrigation par aspiration pour laparoscopie. - Crochet en L pour électrode mono polaire de laparoscopie. - Électrode bipolaire de laparoscopie. - Pince à cuillère 10mm. - Aiguille d'aspiration pour laparoscopie. - Pousse-nœud pour laparoscopie avec coupe. - Port de fermeture. - Câble mono polaire de laparoscopie. - Câble bipolaire de laparoscopie.</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
32	<p>NEBULISEUR POUR HOPITAUX</p> <p>Les nébuliseurs ultrasoniques de ce modèle fonctionnent grâce à des ultrasons. Ils ne sont pas des atomiseurs, n'utilisent pas l'air de la pompe pour atomiser le médicament. Les ultrasons sont une source d'énergie pour la nébulisation des liquides pour les thérapies par inhalation. Le mécanisme de fonctionnement implique que les ondes d'ultrasons devraient toucher la surface du liquide (ex. médicament, eau) et fusionner le liquide en sous-particules de taille de micron. Ce procédé améliore l'efficacité de la thérapie aérosol, du fait de la répartition égale des tailles de particules. Les nébuliseurs ultrasoniques peuvent également être utilisés pour l'humidification de la pièce, pour aider les patients à mieux respirer.</p> <p>Les nébuliseurs ultrasoniques d'hôpitaux, sont vendus avec tous leurs accessoires. Vous n'aurez pas à effectuer de dépenses supplémentaires pour le chariot, les tuyaux, les filtres, etc. les pièces de rechange sont disponibles à un coût raisonnable, ceci contrairement aux autres produits sur le marché. Toutes les pièces en contact avec le patient sont auto lavables. Essayez notre qualité, testez nos produits, et comparez-les aux autres. Les nébuliseurs ultrasoniques offrent le meilleur rapport qualité-prix.</p> <p>Les bonnets médicaux fournis, permettent à l'équipe médicale d'approvisionner le patient en médicament de manière efficace. Un réservoir de 650 ml et un autre additionnel de 1 000 ml, garantit un fonctionnement sur une longue durée. Le réglage de la nébulisation est un autre point spécial, qui permet l'ajustement de la quantité du médicament administré à l'heure. Avec l'aide du mécanisme de chauffage automatique, l'appareil peut fournir de la vapeur chaude jusqu'à 38°C.</p> <p>Principaux champs d'application : - Anesthésie, chirurgie, pédiatrie. - Soins intensifs.</p> <p>- Applications de la médecine interne. - Maladies pulmonaires spécifiques et non-spécifiques. - Asthme bronchique. - Pneumonie.- Bronchite aigue et non-aigue. - Oreille, nez, gorge. - Chirurgie plastique. - Humidifications des gaz respiratoires.- Nébulisation des médicaments.</p> <p>Caractéristiques principales : - Le panneau de commande numérique permet un fonctionnement meilleur et facile. - La minuterie intégrée est réglable jusqu'à 90 minutes.</p> <p>- Le mécanisme de chauffage, chauffe la vapeur jusqu'à 38°C. - Sortie de vapeur constante.</p> <p>- Interrupteur On/Off, boutons « select », « increase », « decrease ».- Alarme visuelle en cas de dysfonctionnement ou de niveau bas de l'eau. - Oscillateur de protection de chauffage.</p> <p>.- Une petite quantité de médicaments peut être appliquée (5 – 7 ml). - Haute performance de nébulisation, basse consommation d'énergie. - Haute performance du plug du module système pour grande facilité d'entretien. -Adaptateur d'oxygène pour un approvisionnement en gaz respiratoires avec vapeur.</p> <p>- Mécanisme de double filtration afin de réduire les risques de contamination. - Panneau en acier inoxydable, boîtier en aluminium et système de prise en charge bras flexible. - Sa conception spéciale facilite le changement de l'oscillateur. –</p> <p>Certifié CE et ISO obligatoires faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
33	<p>AGITATEUR SECOUEUR, Agitateur numérique Pro Orbital LCD (2,5 kg) 100-230V/50-60Hz. L'agitateur numérique LCD orbital SCIOLOGEX SK-O180-Pro (2,5 kg), 100-230V/50-60Hz peut être équipé d'une large gamme d'options de plate-forme pour les flacons de culture, les flacons, etc. (commander les accessoires séparément). Garantie de 2 ans.</p> <p>Caractéristiques de l'agitateur orbital numérique SK-O180-Pro : Affichage numérique LCD rétro éclairé facile à lire. Charge maximale de 2.5Kg/5.5Lbs. Large gamme d'options de plateformes pour les flacons de culture, les flacons, etc. Vitesse d'agitation de 100 à 800 tours/minute. Action orbitale de 10 mm. Minuterie ou fonctionnement continu. Minuterie de 1 à 1199 minutes. Affichages numériques LCD indépendants pour la vitesse d'agitation et la fonction de minuterie. Logiciel gratuit pour le contrôle et l'enregistrement des données sur PC.</p> <p>Marquage CE + 02 ans de garantie obligatoires faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
34	<p>GAZOMETRE MOBILE ADAPTE A LA SALLE D'ACCOUCHEMENT ET A LA REANIMATION NEONATALE.</p> <p>Matériel pour une utilisation au chevet du patient, facile à déplacer entre différents services hospitaliers.</p> <p>La performance/exactitude analytique doit rester stable tout au long de la mesure de l'analyse et peut être surveillée à l'aide de contrôles de qualité internes (CQI) qui sont effectués automatiquement par l'analyseur ; leur fréquence dépendra du fabricant. L'essai est linéaire sur les plages de mesure suivantes au minimum : pH de 6,75 à 7,85 ; pO₂ de 1,33 à 73,3 kPa ; pCO₂ de 1,6 à 14,7 kPa.</p> <p>Spécificité analytique (interférences) : la méthode doit être évaluée et montrer l'absence d'interférence des substances suivantes : ascorbate, bilirubine, hémoglobine, lipides, paracétamol, acide acétylsalicylique. Le biais de l'analyse des gaz du sang par rapport à la méthode de référence ne doit pas dépasser 5 %. Principe de mesure potentiométrique sur un analyseur des gaz du sang dédié, des principes de mesure de qualité équivalente peuvent être envisagés.. Le dispositif doit être doté d'un moniteur/écran LCD (ou technologie équivalente) pour afficher facilement les données et gérer les paramètres. Le volume de l'échantillon varie selon le dispositif, mais il ne dépasse généralement pas 195 µL pour un test complet. Les valeurs affichées sont quantitatives. Les résultats doivent être communiqués au moins en unités de pH, kilo pascals (kPa ; O₂ et CO₂) et mmol/L (bicarbonate). Le bicarbonate est calculé à partir de l'équation de Henderson-Hasselbalch.</p> <p>La disponibilité d'unités de mesure de la pression supplémentaires et pouvant être sélectionnées est préférable. Le délai pour l'obtention du résultat doit être de 3 minutes au plus. Le débit d'analyse des échantillons ne doit pas être inférieur à 20 échantillons par heure. Les contrôles de qualité seront automatiquement effectués à des intervalles définis par le fabricant. Le matériel d'évaluation externe de la qualité (EEQ) doit être fourni avec le dispositif (au besoin, et disponible). Le dispositif doit utiliser des kits/réactifs de test spécifiques/propriétaires ou de préférence non brevetés (couramment disponibles dans le commerce) ou des cartouches dédiées. La durée de conservation du kit/des réactifs ou des cartouches à la livraison ne doit pas être inférieure à 6 mois. Le dispositif doit être fourni avec une fonction d'étalonnage automatique. Le dispositif doit être fourni avec une imprimante intégrée ou externe compatible.</p> <p>De préférence, le dispositif est fourni avec un lecteur de codes-barres pour les réactifs/kits/cartouches et les échantillons. Le dispositif doit disposer d'une capacité de stockage de données (au moins 300 résultats de patients et 50 résultats de contrôle) et de transfert vers un ordinateur externe par le biais d'une interface (le matériel et le logiciel nécessaire pour le transfert de données doivent être fournis avec le dispositif).</p> <p>Le dispositif est fourni avec l'ensemble des composantes, consommables et accessoires nécessaires pour être « prêt à l'emploi » et effectuer les tests de contrôle de qualité (CQ) et l'étalonnage requis.</p> <p>Raccordement au secteur : monophasé 220V/+10% -50 Hz sur Livré avec kit de réactif de démarrage et les documentations techniques et d'utilisation.</p> <p>Le marquage CE médical est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
35	<p>SCYALITIQUE MOBILE Une coupole : Eclairage (lux) .4 unités d'éclairage : 140 000. Température de couleur : 53000-5000k. Diamètre du spot : 150-300mm. Profondeur d'éclairage : > 800mm. Taux de lumière sans ombre : 98%. Durée de vie du LED : > 50000h. Alimentation : 220 V 50 Hz. Autonomie de batterie de secours 4 H. Le marquage CE médical est obligatoire faute de rejet de l'offre..</p>			
36	<p>MANODETENTEUR AVEC BARBOTEUR ET DEBITMETRE Le Manodétendeur avec barboteur et débitmètre permet l'assistance respiratoire du patient. Il est utilisé en oxygénothérapie Caractéristiques du Manodétendeur avec barboteur et débitmètre : Il est constitué de :- Détendeur oxygène avec manomètre 0-400 bar. Pression de sortie calibrée à 4 bar et pressions d'entrée jusqu'à 300 bar. - Débitmètre à bille de 0-15 L/min. - Humidificateur avec diffuseur, en polycarbonate stérilisable par autoclave a 121 oC. - Connecteur plastique pour tube O2. - Vanne large pour bouteille NF E29 650.</p>			
37	<p>DEFIBRILATEUR Technologie bi-phasique Algorithme universel AED pour patients adultes et pédiatriques. Grand écran couleur de 5.7''. Possibilité de régler l'écran en mode contraste élevé. Dispositif de « poussoir » qui rapporte la qualité de la fréquence et profondeur des compressions thoraciques en temps réel (facultatif). Mode d'auto-apprentissage (facultatif) Protocole RCP configurable. Configuré selon les directives ERC/AHA 2015. L'autotest automatique quotidien assure la disponibilité continue de l'appareil Connexion USB. Conception robuste et durable pour tout environnement. Accessoires (en option) Électrodes jetables adultes (SOC-TKL202A) et pédiatriques (SOC-KSA0501D) pour la défibrillation. Sacoche de transport (SOC-DIX8040A). Support d'Ambulance (certifié EN 1789 : 2007). (SOC-DIS8100A). Dispositif "Push Pad" (SOC-PUSH). Batterie rechargeable (SOC-DIS3000A) et non-rechargeable (SOC-DIS3100A) Chargeur de la batterie externe (SOC- DIS8050A). Chargeur de batterie double externe 12V (DC) (SOC-DIB0001) ou 220V (CA) (SOC-DIB0000). Application logicielle "Gestionnaire de données REANIBEX" pour gérer et organiser toutes les données recueillies. (SOC-DII0020A). Batterie rechargeable pour les modes autoformation et entraînement (4). (SOC-DIS3200A)..</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
38	<p>LITS DE REANIMATION PEDITARIQUE COMPLET EQUIPE DE SCOPE, ASPIRATEUR ET POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE</p> <p>Lit articulé électrique alimentation 220 V 50/60 Hz pour soins intensifs articule en 4 section mouvement motorise,</p> <p>Fonction actionnés par moteur électrique :</p> <p>Déclive-proclive, plicature des genoux, position d'urgence. - autorise prise cliche radio. - 4 roulettes antistatiques dont 2 à blocage. Livré avec Matelas et coussin anti-escarres en mousse.</p> <p>livre avec accessoires : portefeuille de Température. porte-bassin, barrière de sécurités abaissables potence, fixation tête de lit. Dimension de 160x80 cm.</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
39	<p>CHARIOT D'ANESTHESIE COMPLET (ADULTE ET PEDIATRIQUE)</p> <p>Respirateur d'anesthésie destiné à l'utilisation au bloc de chirurgie, en assurant toutes les fonctions d'anesthésie nécessaires pour l'adulte, l'enfant et le nouveau-né en circuit ouvert, semi fermé.</p> <p>- Interface regroupant tous les réglages et les mesures. - L'appareil doit comporter des moyens de surveillances conçus pour adulte, enfant, et nouveau-né. - Interface RS232 et/ou WIFI. - Ventilation en volume et en pression.- Boucles P ;V, F/V ;P. - Ventilation manuelle et ventilation spontanée et contrôlée. - Mode de veille.- Correction de complaisance et espace mort.- Deux lumières LED réglable.- Système d'évacuation des gaz anesthésiques.- Mémoire continue jusqu' à 24 h des données suivants : Ppeak, MV, Fio2.- Historique des alarmes. - Passage du mode de ventilation mécanique au mode manuel par un seul mouvement.- Une cuve à Isoflurane.- Une cuve Sevofurane. - Bras articulé support circuit patient.- Alimentation sur secteur (220V/50 Hz) et sur batterie. - Principe de ventilation : chronométrique, volumétrique et barométrique. Mode de ventilation : - La ventilation contrôlée en volume VC. - La ventilation contrôlée en pression VPC. - La ventilation assistée contrôlée intermittente VACI. - La ventilation spontanée avec PEEP. - Aide inspiratoire. - La Ventilation manuelle.</p> <p>Paramètres de ventilation : - Volume courant : 20 à 1400 ml minimum. - Fréquence : 4 à 60 C/mn minimum. - Rapport I/E : réglable. - PEEP : 0 à 20 mbar cm H2O. - Trigger : 2-15 l/mn. - Débit inspiratoire maximal : 75 l/mn minimum. - Compensation automatique des fuites. - Ventilateur à propulsion électrique ou pneumatique contrôlé électroniquement. Mélangeur : - Débit de gaz frais : 0 à 10 l/min : O2, N2O /Air. - Dosage O2/N2O menu d'un système de sécurité pour assurer une concentration d'O2. - Oxygène rapide à 100%. - Emplacement de deux cuves en série avec système de verrouillage adapté. - Présence d'un système secours de débit d'oxygène réglable traversant la cuve. -Alimentation en gaz : O2, NO2, AIR. - Débitmètre à affichage électronique pour O2, NO2, AIR. - Manomètres de précision : permettant l'affichage de la pression au cylindre et dans la canalisation. - Plage de mesure du débitmètre d'oxygène : - Précision de mesure de 0,1 L/mn. - Echelle de 0 à 10 ml/mn. - Plage de mesure du débitmètre de N2O : - Précision de mesure de 0,1 L/mn. - Echelle de 0 à 10 ml/mn. - Plage de mesure du débitmètre d'air : - Précision de mesure de 0,1 L/mn. - Echelle de 0 à 10 ml/mn. - Absorbants de CO2. Monitorages et surveillance : - Pression ventilatoire (P. Crête, P. Plateau, P. Moyenne, Peep). - Volume courant, volume minute et fréquence. - Débit inspiratoire et expiratoire. - Concentration inspiratoire et expiratoire de : Oxygène, CO2, N2O et Halogénés par aspiration et prélèvement. - Complaisance et résistance du patient. - Courbes et valeurs numériques en temps réel de : Pression, oxygène, CO2, N2O et Halogène. - Concentration d'O2. - Reconnaissance automatique des gaz halogénés. -Tendance graphique et numérique. - Tous les réglages et les paramètres (y compris le débit de gaz frais, FIO2, concentration de gaz Halogénés). Alarmes - Sonore et visuelle. - Présenté en message sous forme de priorité. - Un suivi facile par un simple accès aux historiques des alarmes : • Déconnection. • Surpression • Capteur de débit • Gaz frais haut. • Volume courant. • Volume minute. • FIO2. • Fréquence. • Fuite, défaut machine, manque de gaz, apnée, etc...Bloc patient : - Bloc compact, amovible, facile à démonter et à stériliser à l'autoclave (134°C).</p> <p>Autres fonctions : - Autotest et étalonnage automatique des capteurs - Possibilité de configuration. - Compensation automatique du volume. - Détection et affichage de mesure de deux halogénés. - Batterie intégrée : autonomie 90 mn minimum. - Quatre prises de courant auxiliaire.</p> <p>Mobilité : - Facilité de mouvement avec un système de batterie compacte d'une haute autonomie de 90 min minimum.</p> <p>1/Accessoires : - Chariot roulant ergonomique avec 2 tiroirs et bras articulé pour tuyau patient. -</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
40	<p>COUVEUSES PEDIATRIQUES AVEC MONITEURS ADAPTES</p> <p>Régulation de la température d'ambiance de 28°C à 39°C (avec sécurité sur plage >37°C) Et cutanée de 35°C à 38°C (avec sécurité sur plage >37°C) Contrôle de température à affichage digital, réglable de +/-0.1 °C Température de consigne réglable par valeur de 0.1 °c. Hygrométrie pré réglée adaptable Dispositif de sécurité par alarme. Habitacle à 4 orifices, transparent Contrôle et filtration de l'air (0.5 µm 99.99%). Meuble support mobile avec 2 ports Arrive d'O2. o Visibilité sur 360 degrés.. o Possibilité des positions déclive et proclive o Bloc de commande et de contrôle isolé électriquement du reste de l'incubateur. Puissance de chauffage 300-450 W. Alimentation électrique 220-240 V +/- 10 % 50 HZ. Niveau sonore < ou = 45 dB (A). Double paroi. Tige porte sérum.</p>			
41	<p>TABLES CHAUFFANTES COMPLETE EQUIPEE DE SCOPE, ASPIRATEURS POUSSES (ERINGUES ELECTRIQUES)</p> <p>Chauffage avec système radiant. Inclinaison du Lit : déclive / proclive. Accès par 3 côtés du Lit par l'intermédiaire de barrière en plexiglas amovibles. Matelas en tissus lavable Plan/Lit radio transparent - Microprocesseur avec système de contrôle automatique, sélection et visualisation de la température du Lit / affichage lumineux. - fonctionnement en manuel et automatique. Système d'alarme audiovisuel pour : -différence des valeurs de set point.. -interruption de la sonde de contrôle. -absence de courant -variation rapide de la température. Structure en acier vernis à chaud composée de plafonnier et de pied mobile monté sur 4 roues dont 2 avec freins. Le marquage CE est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
42	<p>ECG ADULTES ET PEDIATRIQUES AVEC 12 DEVIATIONS</p> <p>Alimentation électrique : 220 VAC, 50 Hz. Alimentation batterie : batterie plomb de 12 V, intégrée, rechargeable et autonome minimum 1 heure.</p> <p>Dérivations : Standard. Vitesse d'écriture : 5 / 25 / 50 mm/s. Sensibilité : 5 / 10 / 20 mm/mV (réglée automatiquement ou manuellement). Papier d'enregistrement : Thermo réactif. Imprimante : imprimante thermique à haute résolution, 8 points / mm. Canaux d'impression : 3 canaux, positionnés de manière optimale sur 80 mm</p> <p>centrage automatique des lignes de base. Programmes automatiques de dérivations : représentation sur 3 canaux des 12 dérivations standard enregistrées simultanément.</p> <p>Mémoire d'ECG.</p> <p>Filtre de myogramme. Filtre de fréquence du réseau -. - Circuit d'entrée du patient : entièrement isolé et séparé galvaniquement, résistant aux défibrillations. - Courant de fuite du patient : < 5µA - Clavier de commande.</p> <p>Livré avec : 3 rouleaux de papier enregistrement et 5 Litres de gel + câbles patient + boîte 1000 électrodes et jeux de ventouses + chariot.</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
43	<p>ECHOGRAPHE MOBILE AVEC DES ONDES PÉDITARIQUES</p> <p>Echographe avec doppler complet avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echographe fonctionnant en mode B, M, Doppler (PW/CW), THI, PDI, 3D. • Alimentation électrique : 220 V / 50 Hz • (3) connecteurs des sondes électroniques standard. • Profondeur de balayage selon la sonde variable de 3 à 24 cm • Zoom plein écran • amélioration du gain basée sur la détection automatique de la structure. • Mesure automatique des paramètres fœtaux : tracez et calculez les BPD, OFD, HC, AC et FL d'un seul clic. • Calcul Doppler automatique. • Évaluation automatique de l'épaisseur intima-média. • Optimisation automatique. • Imagerie de type dynamique réglable avec agrandissement Zoom à l'acquisition et sur image.gelée, déplacement du champ d'agrandissement par boule traçante. • Chariot modulaire sur roulettes dont deux blocables avec casiers de rangement des périphériques. • Mesure et évaluation des images : • Distance. • Circonférence (Ellipse/trace). • Volume (Ellipse/trace). • Région anatomique. • Gynécologie (mesure de volume). • Urologie (volume d'urine résiduelle, volume de la prostate. • Obstétrique. • Cardiovasculaire • Moniteur de visualisation 17 (pouce) au moins Pivotement, basculement, hauteur réglable du moniteur. • Clavier alphanumérique avec témoins lumineux. • Visualisation des menus d'application sur le moniteur. • Double processeur, Unix ou Windows <p>Archivage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur disque dur 1T intégré dans la station de travail • Sur DVD avec un graveur DVD intégré dans la machine <p>Appareil livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (1) une sonde convexe multifréquences de 2-5 Mhz • (1) une sonde linéaire multifréquences de 3-12 Mhz • (1) une imprimante avec 10 rouleaux de papier noir / blanc • Alimentation électrique 220 V/50 Hz • Gel de contact 5 L pour recharge • Gel de contact 0,25 L en flacon de service • (1) un onduleur pour alimenter l'ensemble l'échographie et l'imprimante <p>Le marquage CE médical est obligatoire faute de rejet de l'offre.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
44	<p>STERILISATEUR A RAYON Système de désinfection par les lumières ultraviolettes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elimine au minimum 99,99% des micro-organismes, bactéries et virus (y compris SARS-COV-2 / Coronavirus) - Eradique 99,999% des bactéries (abattement de 5Log) et 99,99% des virus (abattement de 4Log) - Ensemble complet comprenant : <ul style="list-style-type: none"> o un système SCAN Light avec poignée réglable et interrupteur marche/arrêt o un compteur horaire (durée d'utilisation) o un masque de protection, une paire de gants et des gommettes réactives - Présence de déflecteur pour concentrer au maximum l'intensité du rayonnement UV-C vers la surface à traiter - Durée de vie des lampes : 1000 heures (lampes spécialement conçues pour le traitement de surface) - Alimentation de 1,5 m de la prise murale vers le coffret électrique fournie - Certifié, suivant le standard AFNOR NF T72-281, - Alimentation de 3 m du coffret électrique à l'appareil fournie, pour un total de 4,5 m de distance avec la prise murale - Adapté à tout type de surfaces - Conçu et fabriqué - Nombre de lampes 2 - Puissance électrique unitaire (W) 33. - Dimensions du SCAN l x L (mm) 430 x 110. - Dimensions totales L x H x P (mm) 501 x 908 x 217. - Poids (kg) 16 - Alimentation (V) 24. - Alimentation du chargeur. - 110-240 V 50/60 Hz 			
45	<p>PORTE VACCIN Glacière porte vaccins 6 litres. - Standard UNICEF/ WHO E04 / CB01.1. - Volume net pour vaccins 6 litres. - Conservation du froid sans ouverture : 132 heures à + 43°C. - Epaisseur de l'isolation : 100mm (CFC Polyuréthane). - Livré avec 26 accumulateurs de froid de 0,4 litre. - Dimensions extérieures : 624 x 502 x 426 mm. - Dimensions internes : 403 x 282 x 211 cm. - Poids à vide : 12,82 kg (avec accumulateurs vides). - Poids charge pleine : 25,4 kg.</p>			
46	<p>CENTRIFUGEUSES POUR PLASMA, URINES ET FLUIDES BIOLOGIQUES Vitesse nominale : 500-3300 tpm (pas : 100 tpm) RFC normale : 31-1364. - Volume maximum : 120 ml. - Puissance maximum : 12 W Fusible : 7,2 A. - Recommandations. - Vitesse Durée.- Sang complet 3300 10 min. - Urines 1800 5-10 min.</p>			

1 Art icle nu mér o	2 Spécifications requises	3 Spécificatio ns proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentat ion	5 Notes du comité d'évaluatio n
47	<p>MONITEUR PATIENT MAPA multi-paramètres</p> <p>- Taille et Poids : Taille 318mm X 264mm X 152mm -Poids 4.5 kg. - Affichage : - 10.4" Couleur TFT-LCD. - Résolution 800X600 pixels. Ou plus haut..- Alimentation fourniture : - Alimentation Voltage AC 100-240V 50/60Hz.. - Sortie d'Alimentation≤85VA. – Fusible T1.6AL/250V, 5X20 (mm). - Sécurité niveau : Catégorie I. – Batterie Rechargeable de cellule scellée au plomb-acide. - Temps de charge : ≤10 heures (2 batteries pour 20 heures). Temps fonctionné sous l'utilisation normale en pleine charge : > 60minutes (2 batteries pour 120 heures). - Temps fonctionné après la première alarme lors de batterie faible. - Enregistreur thermique (Option).</p> <p>- Méthode : Point thermique d'array -Largeur de papier : 50mm (1.97 in) -Vitesse de papier : 12.5/25/50 (mm/sec). -Traces Maximales : 3traces. - Sortie de système. - Standard de Ethernet Network RJ45 socle RF Sans fil LAN : 433MHz, 10mW (Option).</p> <p>- Sortie de Défibriillateur : Option. - Sortie de vidéo : Option. – Alarme. - Trois Niveaux : Bas, médium et haut. - Indication : Auditif et visuel. - Configuration : Défaut et coutume. - Silence : Toute alarme peut être silencieux. - Volume : 45-85dB mesuré par 1 mètre.</p> <p>- Tendence. - Stocker & revoir 120 heures de tendance de donnée et la tendance graphique.. - Paramètre optionnel : HR, SpO2. NIBP, PR, Reprs, CO2, Temp1, Temp2, IBP1. IBP2. - Cycle intervalle de tendance stockage 1min, 2min, 3min, 4min, 5min, 10min 15min, 20min, 25min, 30min. - Stockage & Revue. - ECG: l'onde d'ECG d'un câble important à 10 minutes. - Alarme: revue 1000 groupes d'évènements d'alarme. - NIBP: 750 groupes de NIBP mesuré. - Arythmie : 128 groupes de données (l'onde d'ECG à 8 secondes). - Environnement : - Température en fonctionnant : 0~+40°C. - Température en transport et stockage : 20~+55°C. - L'humidité relative : En fonctionnant ≤85%. - En transport et stockage ≤93%. - Pression atmosphérique : - En fonctionnant 860-1060 hPa. - En transport et stockage 500-1060 hPa. - Performance : o ECG. o Mode : 5-câbles (standard); 3-câbles or 12-câbles (option). o Câbles optionnel : I, II,III.aVR.aVL, aVF. o Obtention : Auto 0.25x, 0.5x, 1.0x, 2.0x, 4.0x. o Voltage isolé de rupture 4000VAC50/60Hz.</p> <p>o Vitesse de balayage: 12.5mm/s,25mm/s,50mm/s. o HR Gamme: 10-300 bpm. o HR Précision :±1% ou ±1 bpm, n'importe qui est meilleur. o Le segment ST. o Gamme de mesure : - 2.0mV~2.0mV -Résolution : 0.01mV. o RESP : - Méthode: Variation d'impédance entre RA-LL(R-F) -Gamme de mesure: 0-150rpm. - Précision: ±2rpm. - Obtention: x1, x2, x4. - Vitesse de balayage: 6.25mm/s,12.5mm/s, 25mm/s. – TEMP - Gamme de mesure: 25.0°C~50.0°C. - Unité: Celsius (°C), Fahrenheit (°F). - Précision: ±0.1°C(excluant la sonde). - Câble raccordé: Compatible avec YSI-400. - BLT-SpO2. - Gamme de mesure 0-100%. - Précision En 70~100%, ±2%. - En 0-69%, non-indiqué. - PR Gamme 25-250 bpm. - PR Précision ±1% ou+ 1 bpm, n'importe qui est meilleur</p> <p>- NIBP. - Technique: L'oscillométrie Automatique - Gamme: Adulte: 10-270mmHg. - Enfant: 10-235mmHg. - Nouveau-né: 10-135mmHg. - Précision: Statique±2%or ±3mmHg, n'importe qui est meilleur. - Unité: mmHg.kPa. - Gamme de fréquence du pouls: 40-240bpm. Intervalle pour la mesure automatique : 1,2,3,4,5,10,15,20,30,45,60,90 minutes 2,4,8 heures IBP(option) Canal: Gamme de mesure: -50~+300mmHg. Unité: mmHg.kPa. Précision: ±2mmHg or 2%, n'importe qui est meilleur EtCO2 (option, Courant latéral). - Gamme 0-19.7% {0-150 mmHg}. - Unité: % ,mmHg.kPa. - Gamme de fréquence respiration 2-150 bpm. - EtCO2 (option, Courant principal). - Gamme 0-19 7%(0-150mmHg}. - Unité: %, mmHg.kPa. - Gamme de fréquence respiration 0-150 bpm. - Configuration Standard: ECG, HR, RESP, NIBP, SPO2, TEMP, Batterie Configuration Optionnel:</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
48	<p>APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE PEDIATRIE</p> <p>Le NBB est un appareil de photothérapie composé d'un berceau avec plateau transparent aux UV, de drap de lit et boucles.</p> <p>L'ensemble est utilisé pour diminuer la concentration de bilirubine dans le corps de bébé.</p> <p>Grâce à son principe ouvert, il peut répondre au besoin des soins lorsque le bébé reste avec la mère.</p> <p>Via un écran LCD, l'appareil indique la durée, l'actuel temps de traitement par rayonnement, la température mesurée par la sonde de température.</p>			

Lot 2 : Consommables biomédicaux

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications techniques proposées	4 Notes, remarque Réf de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
1	BLOUSE D'ISOLATION, usage unique, non stérile boîte de 100 pièces			
2	APPAREIL PROTECTION RESP, FFP2ouN95 (Kimberly-Clark PFR95) S			
3	APPAREIL PROTECTION RESP, FFP2ouN95 (Kimberly-Clark PFR95) M			
4	MASQUE CHIRURGICAL, type IIR, u.u.			
5	GANT D'EXAMEN, nitrile, u.u., non stérile, Moyen Boîte de 100			
6	GANT D'EXAMEN, latex, u.u. non stérile, Grand Boîte de 100			
7	GANT D'EXAMEN, latex, u.u. non stérile, Moyen			
8	GANT D'EXAMEN, latex, u.u. non stérile, Petit			

9	PULVERISATEUR DE DESINFECTANT (IK-12 BS), 12 litres			
10	MASQUE A OXYGENE, taille adulte			
11	MASQUE A OXYGENE HAUTE CONCENTRATION, taille adulte			
12	KIT VIRUS MOSAIQUE AFRIKA de 10 réactions immunofluorescence IgG			
13	KIT VIRUS MOSAIQUE AFRIKA de 10 réactions immunofluorescence IgM			
14	BOITE ISOTHERME, triple emb, matiere biologique UN3373+recip			
15	ECOUVILLON, extrémité coton, tige en bois, stérile, 150 mm (Boite de 100 pièces)			
16	Canule de guedel 2 (boite de 50 pièces)			
17	Canule de guedel 2.5 (boite de 50 pièces)			
18	Canule de guedel 3 (boite de 50 pièces)			
19	Canule de guedel 4 (boite de 50 pièces)			
20	Canule de guedel 5 (boite de 50 pièces)			

Lot 1 : Répartition et destination matériels pour la prise en charge des cas de COVID-19

	DESIGNATION	CHN	INRSP	CME	ALEG	CHR	Total Quantité à commander
1	SET DE LARYNGOSCOPES PEDIATRIE	1	0	2	0	0	3
2	SET DE LARYNGOSCOPES ADULTE	1	0	0	0	0	1
3	TROUSSE OTOSCOPE	1	0	0	0	0	1
4	DÉBITMÈTRES, DÉBITMÈTRES À TUBE DE THORPE	1	0	0	0	0	1
5	THERMOMETRE A INFRAROUGE,dermique (thermoflash	1	0	0	0	0	1
7	AUTOMATE HORMONOLGIE	0	1	0	0	0	1
8	COAGULAMETRE STAGO	0	1	0	0	0	1
9	AUTOMATE ELISA 96 OUVERT (Lecteur ET LAVEUR)	0	1	0	0	0	1
10	AUTOMATE d'IMMUNO-CHIMIE-MOLECULAIRE	0	1	0	0	0	1
11	PAILLASSE LABORATOIRE LCC ISO-9001	0	2	0	0	0	2
12	DIGITAL PCR SYSTEM	0	1	0	0	0	1
13	SUPPORTS PIPETTE	0	4	0	0	0	4

14	ONDULEURS 1500 VA	0	1	0	0	0	1
15	ONDULEURS 3000 VA	0	1	0	0	0	1
16	SPECTROMETRE BIOCHIMIE	0	0	0	1	1	2
17	LIT DE REANIMATION MEDICALISE	0	0	1	1	1	3
18	ASPIRATEUR ELECTRIQUE	1	0	1	1	0	3
20	ASPIRATEUR MOBILE	0	0	1	0	0	1
19	ASPIRATEURS MOUSSE POUR LES NOUVEAU-NES	0	0	1	0	0	1
21	ASPIRATEUR MURAL	0	0	1	0	0	1
22	RESPIRATEURS MECANIQUES (Transportable, portatif pour Soins intensifs)	0	0	1	1	0	2
23	RESPIRATEURS POUR NOUVEAU-NES ET ENFANTS	0	0	1	0	0	1
24	CENTRALE DE SUREILLANCE MONITEUR MULTIPARAMETRES-SCOPE (REANIMATIONs ET SOINS INTENSIFS)	0	0	1	0	0	1
25	MONITEUR POUR LES ERCF	0	0	1	1	0	2
26	POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE	1	0	1	1	1	4
27	CONCENTRATEUR OXYGENE 10Litres	0	0	1	1	0	2

28	CONCENTRATEUR OXYGENE 5Litres	0	0	1	1	0	2
29	CHARIOT MEDICAL	0	0	1	1	1	3
30	RADIO MOBILE	0	0	1	1	1	3
31	COLONNE DE COELIOSCOPIE	0	0	0	1	0	1
32	NEBULISEUR POUR HOPITAUX	1	0	0	1	0	2
33	AGITATEUR SECOUEUR, Agitateur numérique Pro Orbital LCD (2,5 kg) 100-230V/50-60Hz	1	0	0	1	1	3
34	GAZOMETRE MOBILE ADAPTE A LA SALLE D'ACCOUCHEMENT ET A LA REANIMATION NEONATALE	1	0	1	1	0	3
35	SCYALITIQUE MOBILE	0	0	1	0	1	2
36	MANODETENTEUR AVEC BARBOTEUR ET DEBIMETRE	2	0	5	3	5	15
37	DEFIBRILATEUR	1	0	1	1	0	3
38	LITS DE REANIMATION PEDITARIQUE COMPLET EQUIPE DE SCOPE, ASPIRATEUR ET POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE	0	0	1	0	0	1
39	CHARIOT D'ANESTHESIE COMPLET (ADULTE ET PEDIATRIQUE)	0	0	1	0	0	1
40	COUVEUSES PEDIATRIQUES AVEC MONITEURS ADAPTES	0	0	1	0	0	1

41	TABLES CHAUFFANTES COMPLETE EQUIPEE DE SCOPE, ASPIRATEURS POUSSES ERINGUES ELECTRIQUES)	0	0	1	0	0	1
42	ECG ADULTES ET PEDIATRIQUES AVEC 12 DEVIATIONS	1	0	1	0	0	2
43	ECHOGRAHE MOBILE AVEC DES ONDES PEDITARIQUES	0	0	1	0	1	2
44	STERILISATEUR A RAYON	1	0	1	1	1	4
45	PORTE VACCIN	6	4	8	8	4	30
46	CENTRIFUGEUSES POUR PLASMA, URINES ET FLUIDES BIOLOGIQUES	0	0	0	0	1	1
47	MONITEUR PATIENT MAPA multi-paramètres	0	0	5	0	0	5
48	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE PEDIATRIE	0	0	0	0	1	1

Lot 2 : Répartition et destination consommables biomédicaux

	DESIGNATION	Unité	CHN	INRSP	CHME	ALEG	CHR (CH-BSK)	Total General
1	BLOUSE D'ISOLATION, usage unique, non stérile boîte de 100 pièces	Pièce	150	0	150	150	150	600
2	APPAREIL PROTECTION RESP, FFP2ouN95 (Kimberly-Clark PFR95) S	Pièce	50	0	50	100	100	300
3	APPAREIL PROTECTION RESP, FFP2ouN95 (Kimberly-Clark PFR95) M	Pièce	50	0	50	100	100	300
4	MASQUE CHIRURGICAL, type IIR, u.u.	Pièce	500	0	0	0	0	500
5	GANT D'EXAMEN, nitrile, u.u., non stérile, moyen Boite de 100	Pièce	0	250	5000	0	0	5250
6	GANT D'EXAMEN, latex, u.u. non stérile, grand Boite de 100	Pièce	0	250	5000	250	250	5750
7	GANT D'EXAMEN, latex, u.u. non stérile, moyen	Pièce	250	250	4500	250	250	5500
8	GANT D'EXAMEN, latex, u.u. non stérile, petit	Pièce	0	250	2000	250	250	2750
9	PULVERISATEUR DE DESINFECTANT (IK-12 BS), 12 litres	Pièce	5	5	5	5		20
10	MASQUE A OXYGENE, taille adulte	Pièce	250	300	50	200	150	950
11	MASQUE A OXYGENE HAUTE CONCENTRATION, taille adulte	Pièce	100	0	300	0	50	450
12	KIT VIRUS MOSAIQUE AFRIKA de 10 réactions immunofluorescences IgG	Pièce	0	20	0	0	0	20
13	KIT VIRUS MOSAIQUE AFRIKA de 10 réactions immunofluorescences IgM	Pièce	0	20	0	0	0	20
14	BOITE ISOTHERME, triple emb, matière biologique UN3373+recip	Pièce	0	50	0	50	100	200
15	ECOUVILLON, extrémité coton, tige en bois, stérile, 150 mm (Boite de 100 pièces)	Pièce	0	10	0	0	0	10
16	Canule de guedel 2 (boite de 50 pièces)	Pièce	0	100	0	0	0	100
17	Canule de guedel 2.5 (boite de 50 pièces)	Pièce	0	100	0	0	0	100
18	Canule de guedel 3 (boite de 50 pièces)	Pièce	0	100	0	0	0	100
19	Canule de guedel 4 (boite de 50 pièces)	Pièce	0	100	0	0	0	100
20	Canule de guedel 5 (boite de 50 pièces)	Pièce	0	100	0	0	0	100

ANNEXE IV: Budget ventilé (Modèle d'offre financière) – LOT N°1 – Equipements/Matériels pour la prise en charge des cas de COVID-19

Page n° 1 [de...]

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: N° **NOM DU SOUMISSIONNAIRE:** <nom>

Taux de change :

A	B	C	D	E	F
NUMERO DE L'ARTICLE	QUANTITE (VOIR REPARTITION)	SPECIFICATIONS PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (Y COMPRIS MARQUE/MODELE)	COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE DDP LIEUX DE DESTINATION MRU	TOTAL MRU	TOTAL EUR
1	3				
2	1				
3	1				
4	1				
5	1				
7	1				
8	1				

9	1				
10	1				
11	2				
12	1				
13	4				
14	1				
15	1				
16	2				
17	3				
18	3				
20	1				
19	1				
21	1				
22	2				
23	1				
24	1				
25	2				
26	4				

27	2				
28	2				
29	3				
30	3				
31	1				
32	2				
33	3				
34	3				
35	2				
36	15				
37	3				
38	1				
39	1				
40	1				
41	1				
42	2				
43	2				
44	4				

45	30				
46	1				
47	5				
48	1				
				TOTAL GENERAL	

ANNEXE IV: Budget ventilé (Modèle d'offre financière) – LOT N°2 – Consommables biomédicaux

Page n° 1 [de...]

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: N° NOM DU SOUMISSIONNAIRE: <nom>

Taux de change :

A	B	C	D	E	F
NUMERO DE L'ARTICLE	QUANTITE (VOIR REPARTITION)	SPECIFICATIONS PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (Y COMPRIS MARQUE/MODELE)	COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE DDP LIEUX DE DESTINATION MRU	TOTAL MRU	TOTAL EUR
1	600				
2	300				
3	300				
4	500				
5	5250				
6	5750				
7	5500				

8	2750				
9	20				
10	950				
11	450				
12	20				
13	20				
14	200				
15	10				
16	100				
17	100				
18	100				
19	100				
20	100				

GARANTIE DE SOUMISSION

Modèle de garantie de soumission

À remplir sur papier à en-tête de l'établissement financier
À l'attention de <adresse du pouvoir adjudicateur> dénommé ci-après le «pouvoir adjudicateur»
<Date>

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie 2022/SPE/000040046/COVID19.

Intitulé du marché: Fourniture d'équipements/matériels et consommables biomédicaux

Numéro d'identification: N° 1/046/2023/COVID19

Nous soussignés, <nom et adresse de l'établissement financier> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du soumissionnaire>, le paiement au pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de soumission>, représentant la garantie de soumission mentionnée au point 11 de l'avis de marché.

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le soumissionnaire n'a pas satisfait aux obligations du dossier d'appel d'offres. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrions en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous notons que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après l'expiration de la période de validité de la soumission, incluant les éventuelles extensions, conformément au point 8 des instructions aux soumissionnaires [en tout état de cause au plus tard le (un an après la date limite de soumission des offres)]⁵.

Le droit applicable à la présente garantie est celui de [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi en dehors de l'UE: la Belgique] [i] si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi dans l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <le nom du pays dans lequel l'établissement financier qui émet la garantie est établi>]. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux de [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi en dehors de l'UE: la Belgique] [i] si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est

⁵ Cette mention doit être insérée uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

établi dans l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <le nom du pays dans lequel l'établissement financier qui émet la garantie est établi>].

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès la date limite de soumission de l'offre

Nom: Fonction:

Signature⁶:

Date:

ANNEXE V: MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION⁷

À remplir sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de

<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>

ci-après le «pouvoir adjudicateur»

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie
2022/SPE/000040046/COVID19.

Objet: Garantie n° <insérer le numéro>

⁶ Peut être signé au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

⁷ Des orientations sur la vérification des garanties financières figurent au chapitre 9.1 du manuel INTPA des procédures financières et contractuelles (INTPA Companion). En gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait demander des orientations à la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

Garantie de bonne exécution pour l'exécution complète et correcte du marché <numéro et intitulé du marché> (veuillez rappeler le numéro et l'intitulé dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non seulement comme caution, pour le compte de <nom et adresse du contractant>, ci-après le «contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du marché <numéro et intitulé du marché> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «contrat».

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne bénéficierons en aucune circonstance des moyens de défense de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment de ce qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés au marché.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) [et, en tout état de cause, au plus tard le (18 mois après l'expiration du délai de mise en œuvre des tâches)]⁸.

[Le paragraphe doit être supprimé dans son intégralité lorsque le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne ou le pays bénéficiaire en gestion indirecte dans le cadre de l'IAP:

Toute demande de paiement de la garantie doit être contresignée par le chef de délégation de l'Union européenne ou par son adjoint désigné et habilité à signer en vertu des règles applicables de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission européenne, toute demande de paiement de la présente garantie comportera la seule signature du représentant de la Commission européenne, soit le chef de délégation concerné ou son adjoint désigné et habilité à signer, soit la personne autorisée au siège.]

Le droit applicable à la présente garantie est le droit [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belge] (i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>]. Tout litige découlant de la

⁸ Cette mention ne doit être insérée que lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belges] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>].

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à [insérez le lieu], le [insérez la date]

Signature⁹: [signature]

Signature¹⁰: [signature]

Nom:

Nom:

[fonction dans l'institution financière/la banque]

[fonction dans l'institution financière/la banque]

⁹ Le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

¹⁰ Le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

ANNEXE V: FORMULAIRE DE GARANTIE DE PRÉFINANCEMENT¹¹

À remplir sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de

<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>

ci-après le «pouvoir adjudicateur»

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie
2022/SPE/000040046/COVID19.

Objet: Garantie n° <insérez le numéro>

Garantie de financement pour le remboursement du préfinancement payable dans le cadre du marché <numéro et intitulé du marché> (veuillez rappeler le numéro et l'intitulé dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non seulement comme caution, pour le compte de <nom et adresse du contractant>, ci-après le «contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <indiquez le montant

¹¹ Des orientations sur la vérification des garanties financières figurent au chapitre 9.1 du manuel INTPA des procédures financières et contractuelles (INTPA Companion). En gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait demander des orientations à la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

du préfinancement>, correspondant au préfinancement mentionné à l'article 26.1 des conditions particulières du marché <numéro et intitulé du marché > conclu entre le contractant et le maître d'ouvrage, ci-après le «marché».

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à une demande de remboursement du préfinancement ou que le marché a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne bénéficierons en aucune circonstance des moyens de défense de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment de ce qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce marché.

Nous notons que la libération de la garantie s'effectuera au plus tard 30 jours après la réception provisoire des biens [et, en tout état de cause, au plus tard (18 mois après la fin de la période de mise en œuvre des tâches)]¹².

[Le paragraphe doit être supprimé dans son intégralité lorsque le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne ou le pays bénéficiaire en gestion indirecte dans le cadre de l'IAP:

Toute demande de paiement de la garantie doit être contresignée par le chef de délégation de l'Union européenne ou par son adjoint désigné et habilité à signer en vertu des règles applicables de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission, toute demande de paiement comportera la seule signature du représentant de la Commission, à savoir le chef de délégation, son adjoint désigné et habilité à signer ou la personne autorisée au siège.]

Le droit applicable à la présente garantie est le droit [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belge] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>]. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belges] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>].

La garantie entrera en vigueur et prendra effet lors du paiement du préfinancement au contractant.

¹² Cette mention doit être insérée uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

Fait à [insérez le lieu], le [insérez la date]

Signature¹³: [signature]

Signature¹⁴: [signature]

Nom:

Nom:

[fonction dans l'institution financière/la banque]

[fonction dans l'institution financière/la banque]

CONTRAT DE FOURNITURES

¹³ Les nom(s) et qualité(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 sera acceptée.

¹⁴ Les nom(s) et qualité(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 sera acceptée.

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie

Contrat de Subvention - (2022/SPE/000040046/COVID19)

FINANCE PAR AGENCE ESPAGNOLE DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (AECID)

L'Unité de Coordination du Programme d'Appui au Secteur de la Santé / Représentant du Ministère de la Santé, agissant au nom et pour le compte du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie dans le cadre du projet Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie (Le «pouvoir adjudicateur»),

d'une part,

et

d'autre part,

sont convenus de ce qui suit :

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie

INTITULÉ DU MARCHÉ : Fourniture d'équipements/matériels et consommables biomédicaux

NUMERO D'IDENTIFICATION : N° 1/046/2023/COVID19

Article 1 **Objet**

Equipements/Matériels et Consommables biomédicaux

Le contrat a pour objet : Fourniture d'équipements/matériels et consommables biomédicaux.

1.1 Le lieu de livraison sont : les lieux de destination.

La date limite de livraison est de 90 jours et les Incoterms applicables sont DDP¹⁵. La période de mise en œuvre des tâches court à partir à partir de la dernière signature du contrat.

1.2 Le contractant doit se conformer scrupuleusement aux stipulations des Conditions particulières et à l'annexe technique.

1.3 Les fournitures objet du marché devront être accompagnées par les accessoires et autres articles nécessaires à l'utilisation des biens pendant une période de 12 mois, ainsi que spécifié dans les instructions aux soumissionnaires.

Article 2 Origine

La règle d'origine des biens est bien est définie à l'article 10 des Conditions particulières.

Le cas échéant, un certificat d'origine des biens devra être produit par le contractant, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le manquement à cette condition peut aboutir à la résiliation du contrat et/ou à la suspension des paiements.

Article 3 Prix

3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de...

3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des Conditions particulières.

Article 4 Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- Le Contrat ;
- Les Conditions particulières ;
- Les Spécifications techniques (annexe II), incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres et les comptes rendus des réunions d'information ou de la visite du site;
- L'Offre technique (annexe III incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres) ;
- Le Budget ventilé (annexe IV) ;
- Les Formulaire spécifiques ou documents pertinents (annexe V).

¹⁵ DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés - Incoterms 2020 Chambre de commerce internationale - <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

Les différents documents constituant le marché sont réputés s'expliquer mutuellement ; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Pour le contractant

Nom :

Titre :

Signature :

Pour le pouvoir adjudicateur

Nom :

Titre :

Signature

Date :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Article 1 Langue du marché

La langue utilisée est le français.

Article 2 Communications

- 1 Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Chargé de programme du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS), Villa Tevragh Zeina - Unité de Coordination de la Subvention du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (UC PASS), Ilot D. Lot 2 Niveau R+1.

Email : medinaba98@gmail.com . E-mail : dialloamadoutidiane5@gmail.com

Titulaire :

- 2 Le pouvoir adjudicateur et le contractant utilisent un système électronique à toutes les étapes de l'exécution du marché, y compris, notamment, pour la gestion du marché (modifications et ordres de service), l'élaboration de rapports (y compris sur les résultats) et les paiements. Le contractant est tenu de s'inscrire sur le système d'échange électronique approprié et d'en faire usage pour assurer la gestion électronique du marché.

La gestion électronique du marché au moyen du système susmentionné peut débiter à la date du début de l'exécution du marché, comme décrit à l'article 18 ci-dessous, ou à une date ultérieure. Dans ce dernier cas, le pouvoir adjudicateur informe le contractant par écrit de son obligation d'utiliser le système électronique pour toutes les communications dans un délai maximal de trois mois.

Article 3 Sous-traitance

Lors de la sélection des sous-traitants, le contractant donne la préférence aux personnes physiques, sociétés et entreprises des États ACP capables d'exécuter le marché dans les mêmes conditions.

Article 4 Documents à fournir

Pour la bonne utilisation du matériel médical et du matériel de laboratoire, les manuels, fiches techniques et autres guides pour les utilisateurs ainsi que les modes d'emploi en langue française seront à fournir par le contractant au moment de la réception et serviront de base pour la formation des utilisateurs.

Article 5 Obligations générales

Le Titulaire prend les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du financement de la contribution financière de l'Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement (AECID). Le chargé de programme de l'UC PASS donnera toutes les indications au(x) titulaire(s) du ou des marchés.

Article 6 Garantie de bonne exécution

Le montant de la garantie de bonne exécution est fixé à 10 % du montant total du marché, y compris les montants mentionnés dans ses avenants éventuels.

Article 7 Responsabilité et assurances

- 1 a) l'indemnisation des dommages aux fournitures issus de la responsabilité du contractant à l'égard du pouvoir adjudicateur est plafonnée à un montant égal à 7% du marché.
- b) l'indemnisation des dommages issus de la responsabilité du contractant à l'égard du pouvoir adjudicateur est plafonnée à un montant égal à 7% du marché.

2. a) c'est au plus tard le démarrage des prestations que le contractant fournira au pouvoir adjudicateur toutes les notes de couverture et/ou certificats d'assurance démontrant que les obligations du contractant en matière d'assurances sont pleinement respectées.

b) Dans le cas d'utilisation des Incoterms, le contractant doit prévoir l'assurance transport dans la mesure où il assume les risques de transport. La question de la mesure des risques assumés par le contractant (vendeur) dépend notamment des Incoterms utilisés :

- **DDP - Rendu droits acquittés** : Règle Incoterm qui impose au vendeur le maximum d'obligations vis-à-vis du transport et des risques de perte et de dommage liés à la marchandise:
«la marchandise est livrée à l'acheteur, dédouanée à l'importation, sur le véhicule de transport d'approche, prête à être déchargée au lieu de destination convenu. Le vendeur assume tous les frais et risques liés à l'acheminement de la marchandise jusqu'au lieu de destination convenu, en ce compris les formalités de dédouanement à l'exportation et à l'importation des biens ainsi que les droits et taxes y afférents.¹⁶» Le transfert des risques et des frais a lieu à l'endroit du déchargement des biens, au lieu de destination convenu.

Article 8 Programme de mise en œuvre des tâches

Les fournitures doivent être livrées et mises en service au plus tard 90 jours à compter de la date de début de la mise en œuvre des tâches telle que fixée dans le contrat.

¹⁶ Voir: <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

Article 9 Plans du titulaire

Le titulaire devra fournir tous les manuels d'utilisateur et autres guides d'utilisateurs pour les 2 lots.

Article 10 Niveau suffisant du montant de l'offre

Il n'est pas prévu une révision des prix.

Article 11 Régime fiscal et douanier

Les conditions de livraison sont de « DDP » comme prévu sur l'appel d'offre.

Article 12 Ordre de commencer la mise en œuvre des tâches

La mise en œuvre des tâches commence à la date de la dernière signature du contrat.

Article 13 Période de mise en œuvre des tâches

Le délai d'exécution est de 90 jours maximum à compter de la date de début de la mise en œuvre des tâches telle que fixée à l'article précédent pour chacun des lots.

Article 14 Principes généraux des paiements

Les paiements sont effectués en MRU ou en EUR.

Les paiements sont autorisés et effectués par la coordinatrice de la coopération espagnole et le Chargé du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) et effectués par l'assistante technique comptable du Projet sur la base des factures.

En vue d'obtenir les paiements, le contractant doit introduire auprès de l'autorité visée:

- a) Pour le préfinancement de 40 %, la garantie de préfinancement à hauteur de 100% est requise.
- b) Pour le paiement du solde de 60 %, la (les) facture(s) en trois exemplaires ainsi que la demande de réception provisoire des fournitures.

Le marché est à prix ferme non révisable.

Article 15 Livraison

Les emballages deviennent la propriété du bénéficiaire, sous réserve de respecter l'environnement.

Chaque livraison est accompagnée par un document établi par le titulaire.

Ce document doit comporter :

- ✓ La date de livraison des fournitures ;

- ✓ Le numéro de référence du marché ;
- ✓ L'identification du titulaire ;
- ✓ Le détail des fournitures livrées et s'il y a lieu l'indication de leur répartition dans les emballages.

S'il manque des produits à la livraison, la quantité manquante sera livrée le plus rapidement possible, au plus tard 15 jours après sa découverte, aux frais du fournisseur/soumissionnaire. Les produits livrés ensuite seront soumis aux conditions stipulées dans le contrat.

Article 20 Réception provisoire

Pour la réception provisoire, il y a lieu d'utiliser le certificat de l'annexe C11.

La réception provisoire se fera au lieu de destination des fournitures en présence du titulaire ou de son représentant local, par une commission composée ainsi qu'il suit :

- Les représentants du PASS ;
- Les représentants des bénéficiaires ;
- Le représentant de l'AECID en tant qu'observateur ;
- Le représentant de la DISSE ;
- Toute autre personne sollicitée pour ses compétences techniques.

Si la qualité ou l'état des produits ne satisfait pas les exigences du Ministère de la sante (MS) au moment de la réception ou de livraison, le MS se réserve le droit de demander : La livraison des produits conformes à la commande. Le fournisseur devra remplacer les produits non conformes à ses frais. Le remplacement sera effectué le plus rapidement possible, au plus tard 20 jours civils à partir de la découverte de la non-conformité. Les produits remplacés seront soumis aux conditions stipulées dans le contrat.

Article 21 Obligations au titre de la garantie du produit

Le contractant garantit que les fournitures sont neuves, encore inutilisées, du modèle le plus récent et qu'elles comprennent toutes les améliorations récentes quant à leur conception et leurs matériaux. Le contractant garantit en outre que toutes les fournitures sont exemptes de vices résultant de leur conception, des matériaux utilisés ou de leur livraison, sauf dans la mesure où la conception ou les matériaux sont imposés par les spécifications, ou de vices résultant d'un acte ou d'une omission et susceptibles d'apparaître lors de l'utilisation des fournitures dans les conditions qui prévalent dans l'État du pouvoir adjudicateur.

Cette garantie demeure valable pendant une année à compter de la réception provisoire.

Article 22 Règlement des différends

Tout litige entre les parties résultant du marché ou ayant un lien avec le marché, qui ne peut être réglé autrement :

- a) en cas de marché national, sera réglé conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur ; et

- b) en cas de marché transnational, sera réglé soit :
 - i) si les parties contractantes sont d'accord à cet égard, conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur ou de ses pratiques internationales établies ; ou
 - ii) par arbitrage conformément au règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage pour les marchés financés par les Fonds de l'AECID

Article 23 Protection des données

Le traitement des données à caractère personnel liées à l'exécution du marché par le pouvoir adjudicateur se déroule conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et aux dispositions de la convention de financement correspondante.

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

(Lot 01)

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie 2022/SPE/000040046/COVID19.

INTITULE: Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.

Réf: N° 1/046/2023/COVID19

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire (chef de file) ¹⁷	Offres remises par courrier postal ou par messagerie privée		Offres remises en main propre		Nombre de paquets	Nombre de copies de l'offre	Offre reçue avant la date limite? (Oui/Non)	Paquet(s) contenant l'offre convenablement scellé(s)? (Oui/Non)	Bordereau de soumission de l'offre inclus? (Oui/Non)	Autres membres du consortium ¹	Déclaration(s) incluse(s)? (Oui/Non)	Garantie de soumission incluse? (Oui/Non)	Montant de l'offre en MRU	Décision globale (Offre acceptée / rejetée)	
		Date d'envoi	Date de réception	Offre réceptionnée par ¹⁸ (initiales)	Date et heure de réception ¹⁹											

¹⁷ Dans le cas d'une offre soumise par un consortium.

¹⁸ Nom(s) de la/des personne(s) réceptionnant les offres:

¹⁹ Heure à consigner uniquement pour les offres remises en main propre.

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire (chef de file) ¹⁷	Offres remises par courrier postal ou par messagerie privée		Offres remises en main propre		Nombre de paquets	Nombre de copies de l'offre	Offre reçue avant la date limite? (Oui/Non)	Paquet(s) contenant l'offre convenablement scellé(s)? (Oui/Non)	Bordereau de soumission de l'offre inclus? (Oui/Non)	Autres membres du consortium ¹	Déclaration(s) incluse(s)? (Oui/Non)	Garantie de soumission incluse? (Oui/Non)	Montant de l'offre en MRU	Décision globale (Offre acceptée / rejetée)
		Date d'envoi	Date de réception	Offre réceptionnée par ¹⁸ (initiales)	Date et heure de réception ¹⁹										

Nom de l'évaluateur	
Signature de l'évaluateur	

GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

(Lot 01)

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie 2022/SPE/000040046/COVID19.

Intitulé du marché :	<i>Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.</i>	Référence de publication :	N° 1/046/2023/COVID19
-----------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Soumission par voie électronique uniquement: garantie de soumission en version originale incluse? (Oui/Non)	La nationalité du soumissionnaire (consortium) ²⁰ est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Le formulaire de soumission de l'offre est-il dûment rempli? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par tous les membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Déclaration(s) sur l'honneur incluse(s)? (Oui/Non)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation/Rejet)
-------------------	------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	---------------------------------------

²⁰Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles.

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Soumission par voie électronique uniquement: garantie de soumission en version originale incluse? (Oui/Non)	La nationalité du soumissionnaire (consortium) ²⁰ est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Le formulaire de soumission de l'offre est-il dûment rempli? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par tous les membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Déclaration(s) sur l'honneur incluse(s)? (Oui/Non)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation/Rejet)

Nom de l'évaluateur	
Signature de l'évaluateur	

GRILLE D'ÉVALUATION

LOT 1

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie 2022/SPE/000040046/COVID19.

Intitulé du marché :	<i>Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.</i>	Référence de publication :	N° /PAOOI/SUP/PASS2/2023
-----------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------

Offre n°	Nom du soumissionnaire	Règles d'origine respectées? (Indications supplémentaires ²¹) (O/N)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/...)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/...)	Capacité technique? (OK/a/b/...)	Respect des ²² spécifications techniques? (OK/a/b/...)	Services auxiliaires, le cas échéant? (OK/a/b/.../sans objet)	Déclaration de sous-traitance conformément à l'article 6 des conditions générales? (O/N)	Autres prescriptions techniques indiquées dans le dossier d'appel d'offres? (Oui/non/sans objet)	Techniquement conforme? (O/N)	Justification/remarques

²¹Uniquement applicables aux marchés financés par un acte de base au titre du CFP 2014-2020 (marchés/lots d'un montant supérieur à 100 000 EUR pour le CIR et quel que soit le montant pour les autres instruments).

²²Les critères de sélection, dans la précédente rubrique du présent formulaire, doivent être respectés avant qu'il soit procédé à l'évaluation des critères techniques.

Nom de l'évaluateur	
Signature de l'évaluateur	

TABEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

(Lot 02)

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie 2022/SPE/000040046/COVID19.

INTITULE: Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.

Réf: N° 1/046/2023/COVID19

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire (chef de file) ²³	Offres remises par courrier postal ou par messagerie privée		Offres remises en main propre		Nombre de paquets	Nombre de copies de l'offre	Offre reçue avant la date limite? (Oui/Non)	Paquet(s) contenant l'offre convenablement scellé(s)? (Oui/Non)	Bordereau de soumission de l'offre inclus? (Oui/Non)	Autres membres du consortium ¹	Déclaration(s) incluse(s)? (Oui/Non)	Garantie de soumission incluse? (Oui/Non)	Montant de l'offre en MRU	Décision globale (Offre acceptée / rejetée)	
		Date d'envoi	Date de réception	Offre réceptionnée par ²⁴ (initiales)	Date et heure de réception ²⁵											

²³ Dans le cas d'une offre soumise par un consortium.

²⁴ Nom(s) de la/des personne(s) réceptionnant les offres:

²⁵ Heure à consigner uniquement pour les offres remises en main propre.

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire (chef de file) ²³	Offres remises par courrier postal ou par messagerie privée		Offres remises en main propre		Nombre de paquets	Nombre de copies de l'offre	Offre reçue avant la date limite? (Oui/Non)	Paquet(s) contenant l'offre convenablement scellé(s)? (Oui/Non)	Bordereau de soumission de l'offre inclus? (Oui/Non)	Autres membres du consortium ¹	Déclaration(s) incluse(s)? (Oui/Non)	Garantie de soumission incluse? (Oui/Non)	Montant de l'offre en MRU	Décision globale (Offre acceptée / rejetée)
		Date d'envoi	Date de réception	Offre réceptionnée par ²⁴ (initiales)	Date et heure de réception ²⁵										

Nom de l'évaluateur	
Signature de l'évaluateur	

GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

(Lot 02)

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie 2022/SPE/000040046/COVID19.

Intitulé du marché :	<i>Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.</i>	Référence de publication :	N° 1/046/2023/COVID19
-----------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Soumission par voie électronique uniquement: garantie de soumission en version originale incluse? (Oui/Non)	La nationalité du soumissionnaire (consortium) ²⁶ est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Le formulaire de soumission de l'offre est-il dûment rempli? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par tous les membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Déclaration(s) sur l'honneur incluse(s)? (Oui/Non)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation/Rejet)

²⁶Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles.

Nom de l'évaluateur	
Signature de l'évaluateur	

GRILLE D'ÉVALUATION

LOT 2

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie 2022/SPE/000040046/COVID19.

Intitulé du marché :	<i>Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.</i>	Référence de publication :	N° 1/046/2023/COVID19
-----------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------

Offre n°	Nom du soumissionnaire	Règles d'origine respectées? (Indications supplémentaires ²⁷) (O/N)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/...)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/...)	Capacité technique? (OK/a/b/...)	Respect des ²⁸ spécifications techniques? (OK/a/b/...)	Services auxiliaires, le cas échéant? (OK/a/b/.../sans objet)	Déclaration de sous-traitance conformément à l'article 6 des conditions générales? (O/N)	Autres prescriptions techniques indiquées dans le dossier d'appel d'offres? (Oui/non/sans objet)	Techniquement conforme? (O/N)	Justification/ remarques

²⁷Uniquement applicables aux marchés financés par un acte de base au titre du CFP 2014-2020 (marchés/lots d'un montant supérieur à 100 000 EUR pour le CIR et quel que soit le montant pour les autres instruments).

²⁸Les critères de sélection, dans la précédente rubrique du présent formulaire, doivent être respectés avant qu'il soit procédé à l'évaluation des critères techniques.

Nom de l'évaluateur	
Signature de l'évaluateur	

BORDEREAU DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

PROJET : Accompagner et soutenir le système de santé dans la réponse aux besoins sanitaires liés au SRAS-COV 2 en Mauritanie 2022/SPE/000040046/COVID19.

Référence de la publication: N° 1/046.2023/COVID19

Intitulé du marché: Fourniture des équipements/matériels et consommables biomédicaux au profit du Ministère de la Santé.

<Lieu et date>

A: <Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>.

[[Comment remplir ce formulaire de soumission de l'offre

Les offres soumises par des **consortiums** (c'est-à-dire soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. En cas de consortium, la déclaration du soumissionnaire doit être présentée par le chef de file et par tous les membres du consortium.

Dans le cas où les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise par la poste ou par messagerie ou remise en main propre (**soumission papier**): les documents joints au présent bordereau de soumission (par exemple déclarations, preuves) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. Pour des raisons économiques et écologiques, il est recommandé d'utiliser des dossiers en papier et d'éviter les chemises ou intercalaires en plastique. Il est également recommandé d'imprimer, autant que possible, votre dossier recto verso.

Dans le cas où les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise via **eSubmission**: les déclarations doivent être signées, numérisées et téléchargées dans eSubmission.

Voir les instructions supplémentaires ci-dessous.

Les documents originaux qui n'ont pas été présentés doivent être conservés par le soumissionnaire. Sur demande, ces documents originaux doivent être expédiés au pouvoir adjudicateur.

Supprimez cette section surlignée en jaune après avoir rempli toutes les instructions.]

Un **bordereau signé** doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné de copies, dont le nombre est précisé dans les instructions aux soumissionnaires. Le bordereau doit comporter une déclaration signée par chaque entité légale soumettant cette offre, laquelle utiliser à cet effet le modèle joint en annexe. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint au bordereau ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. Les documents joints au bordereau de soumission (par exemple déclarations, preuves, etc.) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux doivent être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande. Pour des raisons économiques et écologiques, nous vous recommandons de soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemises ou intercalaires en plastique).

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un soumissionnaire) peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant dans les documents de l'offre un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, que l'opérateur économique qui s'en remet à elles et doivent respecter les critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique s'en remet à elles. **Aux fins de la présente offre, les données relatives à cette troisième entité pour le critère de sélection pertinent doivent être incluses dans un document distinct.** La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

1 OFFRE SOUMISE PAR

	Nom(s) du (des) soumissionnaire(s)	Nationalité ²⁹
Chef de file ³⁰		
Membre		
Etc.		

²⁹ Pays dans lequel l'entité légale est enregistrée.

³⁰ Ajoutez ou supprimez autant de lignes que nécessaire pour les membres. Veuillez noter qu'une entité pourvoyeuse de capacités/un sous-traitant n'est pas considéré(e) comme un membre aux fins du présent appel d'offres. De ce fait, les données des entités pourvoyeuses de capacités/sous-traitants ne doivent pas figurer dans les données relatives à la capacité économique, financière et professionnelle, mais dans un document distinct. Dans le cas où la présente offre est soumise par un seul soumissionnaire, son nom devrait être indiqué sous la rubrique «**chef de file**» (et toutes les autres lignes devraient être supprimées).

2 PERSONNE DE CONTACT (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE³¹

Merci de bien vouloir compléter le tableau «Données financières»³² suivant en vous basant sur vos comptes annuels et vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels clôturés ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos toutes dernières estimations dans les colonnes portant la mention **. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être calculés sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre (ou si la base de calcul a changé, ce changement doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau). Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

Données financières	2 ans avant l'exercice en cours ³³	Avant-dernier exercice	Dernier exercice	Moyenne ³⁴	[Dernier exercice]	[Exercice en cours]
Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection définis dans le document d'informations complémentaires sur l'avis de marché	<précisez z>	<précisez z>	<précisez z>	EUR	EUR]**	EUR]**
	EUR	EUR	EUR			

³¹ Les personnes physiques doivent prouver leur capacité conformément aux critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés (CVs).

³² Si le présent bordereau de soumission est soumis par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

³³ Dernier exercice = dernier exercice comptable clos de l'entité.

³⁴ Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.

Chiffre d'affaires annuel ³⁵ , à l'exclusion du présent marché						
Actifs à court terme ³⁶						
Passif à court terme ³⁷						
[Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)]	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet]

³⁵ Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les intérêts, les redevances et les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.

³⁶ Compte du bilan qui représente la valeur de tous les actifs dont on s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient convertis en espèces dans un délai d'un an dans le cadre de l'activité normale. L'actif à court terme inclut les avoirs en caisse, les comptes débiteurs, les stocks, les titres négociables, les charges payées d'avance et d'autres actifs liquides facilement convertibles en espèces.

³⁷ Dettes et obligations d'une société dues à moins d'un an. Le passif à court terme figure au bilan de l'entreprise et inclut les dettes à court terme, les comptes créditeurs, les charges à payer et d'autres dettes.

4 PERSONNEL

Veillez fournir les statistiques suivantes sur le personnel pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents³⁸.

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	Domaines pertinents ³⁹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹
Personnel permanent ⁴⁰								
Autre personnel ⁴¹								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%	%	%

³⁸ Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

³⁹ Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous.

⁴⁰ Personnel employé directement par le soumissionnaire ou ayant conclu un contrat avec celui-ci à titre permanent (c'est-à-dire sous contrat à durée indéterminée).

⁴¹ Autre personnel directement employé par le soumissionnaire ou ayant conclu un contrat avec celui-ci à titre non permanent (c'est-à-dire sous contrat à durée déterminée).

5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents pour le présent marché** de chaque entité légale soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité légale en tête de chaque colonne. Cochez la/les case(s) (✓) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité légale possède une expérience significative. [10 domaines de spécialisation au maximum]

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n° 1				
Spécialisation pertinente n° 2				
Etc. ⁴²				

⁴² Ajoutez ou supprimez autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où la présente offre serait soumise par une seule entité légale, son nom doit être indiqué sous la rubrique «Chef de file» (et toutes les autres colonnes doivent être supprimées).

6 EXPÉRIENCE

Veillez remplir un tableau en utilisant le format ci-dessous pour résumer les **principaux marchés de fournitures pertinents** menés à bien au cours des **3** dernières années⁴³ par la ou les entités légales soumettant la présente offre. Le nombre de références fournies ne doit pas être supérieur à **15** pour l'ensemble de l'offre.

N° de réf. # (maximum 15)	Intitulé du projet		...						
	Nom de l'entité légale	Pays	Montant total du marché (EUR) ⁴⁴	Part fournie par l'entité légale (%)	Quantité de personnel fourni	Nom du client	Source du financement	Dates	Nom des membres éventuels
...
Description détaillée du marché							Services liés fournis		
...							...		

⁴³ Les références doivent porter sur des marchés exécutés par l'entité légale (ou les entités légales) soumettant le bordereau (à l'exception des cas documentés de rachat d'entreprise ou de succession universelle). En cas de contrat-cadre (sans valeur contractuelle), seuls les marchés spécifiques correspondant aux tâches exécutées au titre d'un tel contrat seront pris en considération.

⁴⁴ Montants effectivement payés sans tenir compte de l'inflation.

7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Dans le cadre de leur offre, chaque entité légale identifiée au point 1 du présent formulaire, y compris chaque membre du consortium, de même que chaque entité pourvoyeuse de capacités et chaque sous-traitant, doit soumettre une déclaration signée au format ci-dessous, ainsi que la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (Annexe 1) **(insérez le formulaire a.14a)**.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité,

nous, soussignés, déclarons que:

1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier pour l'invitation à soumissionner n° <.....> du <date>. Nous acceptons intégralement, sans réserve ni restriction, ses dispositions.

2 **[Si le marché est financé par un acte de base au titre du cadre financier pluriannuel pour les années 2014-2020]** Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot n° 1: <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>

Lot n° 2: <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>

[Si le marché est financé par un acte de base au titre du cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027] Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot n° 1: <description des fournitures avec indication des quantités>

Lot n° 2: <description des fournitures avec indication des quantités>

3 Le prix de notre offre à l'exclusion des pièces de rechange et des consommables, le cas échéant (à l'exclusion des remises décrites au point 4), est de:

Lot n° 1: <insérer le prix>

Lot n° 2: <insérer le prix et la devise>

Lot n° 3: <insérer le prix>

- 4 Nous accordons une remise de [<...> %], ou [<.....>] [dans le cas où le lot n° ... et le lot n° ... nous seraient attribués].
- 5 La présente offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date finale de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution comme demandé à l'article 11 des conditions particulières.
- 7 Notre société/entreprise [et nos sous-traitants] a/ont la nationalité suivante:
<.....>
- 8 Nous soumettons la présente offre en notre nom propre [en tant que membre du consortium dirigé par [<nom du chef de file>] [nous-mêmes]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché. [Nous confirmons en tant que membre du consortium que tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché, que le chef de file est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du marché, y compris les paiements, relève de la responsabilité du chef de file et que tous les membres de l'entreprise commune/du consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du marché]. [Nous confirmons, en tant qu'entité pourvoyeuse de capacités, être conjointement et solidairement responsable au regard des obligations découlant du marché, y compris en ce qui concerne tout montant recouvrable.]
- 9 Nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires conformément à la législation du pays dans lequel nous sommes effectivement établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration indiquant que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.
- Nous nous engageons également à fournir, si nécessaire, les preuves de la capacité financière et économique et de la capacité technique et professionnelle selon les critères de sélection fixés pour le présent appel d'offres et précisés dans les informations complémentaires sur l'avis de marché.
- 10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 24 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêts ni aucun lien équivalent susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties à l'appel d'offres au moment de la soumission du présent formulaire.

- 11** Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans la présente offre puisse entraîner notre exclusion du présent marché.
- 12** Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de donner suite à cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du marché. Il n'encourt aucune responsabilité à notre égard en procédant de la sorte.
- 13** Nous reconnaissons pleinement et acceptons que si les personnes susmentionnées participent tout en se trouvant dans l'une des situations prévues à la section 2.6.10.1.1. du PRAG ou que, si les déclarations ou les informations fournies se révèlent fausses, elles soient susceptibles d'être rejetées de la présente procédure et passibles de sanctions administratives sous la forme d'une exclusion et de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marché en cours d'attribution et que ces informations puissent être publiées sur le site internet de la Commission européenne, conformément au règlement financier en vigueur.
- 14** Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit, au système de détection rapide et d'exclusion, au bureau de L'AECID, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières.

[Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels clos et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels clos) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf comme expliqué dans la note de bas de page du tableau>.

Données financières Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection définis dans le document d'informations complémentaires sur l'avis de marché	2 ans avant le dernier exercice⁵ <précisez> EUR	Avant-dernier exercice <précisez> EUR	Dernier exercice <précisez> > EUR	Moyenne⁶ EUR	Dernier exercice EUR]	[Exercice en cours EUR]
Chiffre d'affaires annuel ⁷ , à l'exclusion du présent marché						
Actifs courants ⁸						
Passifs courants ⁹						
[Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet]

Le tableau suivant contient des statistiques concernant notre personnel, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium:

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹
Personnel permanent ¹²								
Autre personnel ¹³								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%	%	%

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Nom et prénom: <.....>

Dûment autorisé à signer la présente offre au nom de:

<.....>

Lieu et date: <.....>

Cachet de la société/de l'entreprise:

Cette offre comprend les annexes suivantes:

<Liste numérotée des annexes avec les titres>

ANNEXE 1
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITÈRES D'EXCLUSION ET DE SÉLECTION

Comment soumettre la déclaration sur l'honneur:

Insérez ici le formulaire A14a, disponible à l'adresse suivante:

[https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA\(Ch.2\)](https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA(Ch.2))

Pour la déclaration sur l'honneur, différentes étapes sont applicables selon le type de procédure. La procédure applicable peut être vérifiée dans votre lettre d'invitation.

Appel d'offres ouvert

Dans le cas des offres de fournitures pour lesquelles les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise par la poste ou par messagerie ou remise en main propre (**soumission papier**):

- chaque entité légale identifiée au point 1, y compris chaque membre du consortium, et les entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant) signent et datent la déclaration sur l'honneur;
- lors de la soumission de l'offre, des copies de la déclaration sur l'honneur sont fournies;
- le chef de file du consortium conserve les originaux des déclarations sur l'honneur, y compris celles de chaque membre du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant);
- pendant l'évaluation, le comité d'évaluation peut demander que soient présentés les originaux des déclarations sur l'honneur, y compris celles de chaque membre du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant).

Dans le cas des offres de fournitures pour lesquelles les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise via **eSubmission**:

- chaque entité légale identifiée au point 1, y compris chaque membre du consortium, et les entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant) signent et datent la déclaration sur l'honneur;
- les déclarations sur l'honneur sont numérisées et soumises via eSubmission dans la section «Déclaration sur l'honneur» de la rubrique «Pièces jointes»;
- le chef de file du consortium conserve les originaux des déclarations sur l'honneur, y compris celles de chaque membre du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant);
- pendant l'évaluation, le comité d'évaluation peut demander que soient présentés les originaux des déclarations sur l'honneur, y compris celles de chaque membre du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant).



SIGNALÉTIQUE FINANCIER

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financiel_id/financiel_id_fr.cfm#fr

Veillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

COORDONNÉES BANCAIRES ①

INTITULÉ DU COMPTE ②	<input type="text"/>		
IBAN/NUMÉRO DE COMPTE ③	<input type="text"/>		
DEVISE	<input type="text"/>		
CODE BIC/SWIFT	<input type="text"/>	CODE DE L'AGENCE ④	<input type="text"/>
NOM DE LA BANQUE	<input type="text"/>		
ADRESSE DE L'AGENCE BANCAIRE			
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>		
VILLE	<input type="text"/>	CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>		

DONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE

TELLE QUE DÉCLARÉE À LA BANQUE

TITULAIRE DU COMPTE	<input type="text"/>		
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>		
VILLE	<input type="text"/>	CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>		
REMARQUE	<input type="text"/>		

CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE ⑤	DATE (obligatoire)
	SIGNATURE DU TITULAIRE DE COMPTE (obligatoire)

- ① Veuillez indiquer les coordonnées de la banque finale, et non celles de la banque intermédiaire.
- ② Cela ne fait pas référence au type de compte. L'intitulé du compte correspond généralement au nom du titulaire de compte. Toutefois, il est possible à ce dernier de donner un autre intitulé à son compte bancaire.
- ③ Veuillez indiquer le code IBAN (International Bank Account Number) s'il existe dans le pays où votre banque est établie
- ④ Uniquement pour les USA (code ABA), l'Australie/la Nouvelle-Zélande (code BSB) et le Canada (code de transit). Ne s'applique pas aux autres pays.
- ⑤ Il est préférable de joindre une copie d'un relevé bancaire RÉCENT. Veuillez noter que le relevé bancaire doit comporter toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE», «NUMÉRO DE COMPTE/IBAN» et «NOM DE LA BANQUE». Si un relevé est joint, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire de compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.



IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETÉE ET SIGNÉE
ACCOMPAGNÉE D'UNE PHOTOCOPIE LISIBLE DU DOCUMENT D'IDENTITÉ

ENTITE LEGALE

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

Veillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

PERSONNE PHYSIQUE

I. DONNÉES PERSONNELLES	
NOM(S) DE FAMILLE ①	<input type="text"/>
PRÉNOM(S) ①	<input type="text"/>
DATE DE NAISSANCE	<input type="text"/> JJ <input type="text"/> MM <input type="text"/> AAAA
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	<input type="text"/>
PAYS DE NAISSANCE	<input type="text"/>
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
CARTE D'IDENTITÉ <input type="checkbox"/>	PASSEPORT <input type="checkbox"/>
PERMIS DE CONDUIRE ② <input type="checkbox"/>	AUTRE ③ <input type="checkbox"/>
PAYS ÉMETTEUR	<input type="text"/>
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	<input type="text"/>
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ④	<input type="text"/>
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
BOÎTE POSTALE	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
RÉGION ⑤	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
TÉLÉPHONE PRIVÉ	<input type="text"/>
COURRIEL PRIVÉ	<input type="text"/>
II. DONNÉES COMMERCIALES	
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)
	NUMÉRO DE TVA
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT
	VILLE
PAYS	
DATE	SIGNATURE

① Comme indiqué sur le document officiel.

② Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

③ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

④ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⑤ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AEE et des pays candidats.